BULLETIN COMMUNAL 2022

#34

FRAMBOUHANS

Frambouhans

et la municipalité

Édito du maire ..... p 3
État civil ..... p 5
Commission finances ..... p 6
Groupe Scolaire AZELVANDRE ..... p 8
Commission vie scolaire et périscolaire ..... p 10
Commission déneigement ..... p 11
Commission urbanisme ..... p 12
Commission bâtiment et patrimoine ..... p 15
Commission forêt et cadre de vie ..... p 18
Commission vie associative et culturelle ... p 24
Le p'tit mag ..... p 26
Bibliothèque municipale ..... p 29

et les associations

Les petits écoliers ..... p 30
GAF ..... p 31
Les ailes de la cendrée..... p 35
Muppet's band ..... p 35
Anciens combattants ..... p 36
Communauté chrétienne ..... p 39
ACCA ..... p 42
ASF ..... p 43
Club de l'amitié ..... p 45

et ailleurs

CCPM ..... p 48
PNR ..... p 50
ADMR ..... p 52
Secours Catholique ..... p 53
MARPA ..... p 54

et son histoire

Il y a 100 ans ..... p 56

et les infos pratiques

Infos pratiques ..... p 67
Inscription sur la liste électorale ..... p 68
Location des salles ..... p 68
Recensement de la population ..... p 69

Édito du maire

Alors que la crise sanitaire n'a pas encore touché à sa fin, s'ajoutent celles de la hausse des énergies. La ruralité paye encore plus cher la dépendance à la voiture, sans laquelle la vie dans nos campagnes est impossible. Les politiques ont beau en décourager l'usage, les publicitaires tentent d'améliorer son image, mais la voiture reste au cœur de la vie des français. Instrument de liberté pour certains, la plupart de nous ne peuvent pas s'en passer pour aller travailler. La solidarité devient de plus en plus importante et l'entraide des habitants est prépondérante.

La commune sera très vigilante à la dépense des énergies. Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. Plus de la moitié de nos dépenses d'électricité correspondent à des bâtiments communaux. Concernant l'éclairage public, vos élus ont depuis de nombreuses années entamé la modernisation et le rajeunissement de notre parc par l'emploi de led.

Pour la période de la nativité, notre village s'est habillé de ses éclairages de Noël mais sur une durée plus courte. La municipalité prend ses responsabilités dans ce domaine et gère au quotidien ce secteur de dépenses publiques afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat de nos concitoyens comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

Dans ce climat incertain, notre équipe municipale s'emploie à ce que Frambouhans reste le plus possible un havre de paix ; une commune qui offre à toutes les générations un cadre de vie correspondant à leurs aspirations. Pour ce faire, 10 agents s'emploient quotidiennement, et je tiens à les féliciter et les remercier pour leur travail et leur dévouement.

La période de Noël que nous allons traverser au milieu de cette crise géopolitique mondiale doit être un moment de plénitude et de tranquillité retrouvée. Ces instants de bonheurs que nous allons vivre au sein des différentes fêtes organisées, doivent nous permettre de nous retrouver pour savourer ces moments particuliers en famille et entre amis.

Je vous souhaite une très belle fin d'année pleine de bonheur.

Le Maire,
Franck VILLEMAIN

Frambouhans

et la municipalité

État civil

Naissances

09/11/2021 Elise JAQUEMIN
13/12/2021 Eden NOMMAY
14/12/2021 Louis BAUDINAUD
13/03/2022 Myra RIBEIRO ROBALO
04/07/2022 Liam FORTIN
03/08/2022 Mia PHILIPPE

Mariages

26/02/2022 CASTELLANO David et PARRAT Laura
04/06/2022 DELAVELLE Mickaël et GLASSON Emilie
25/06/2022 MOREL Kevin et SALVI Maïlys
09/07/2022 VIGHETTI Mickaël et CAMBOULIVE Marie
23/07/2022 CAVOLEAU Ludovic et MOYER Laetitia

Décès

10/03/2022 Jean-Marie BRUTHIAUX
12/05/2022 Christian JOUILLEROT
13/05/2022 Noël EPENOY
22/7/2022 Michèle ETHALON
05/08/2022 Yvette MAILLARDET
14/08/2022 Arnaud FORTIN
09/09/2022 Louis PATOIS

Recensements

Emma BERNARD Née le 20/10/2004
Baptiste DARDENNE Né le 20/11/2004
Sydney VIENOT Née le 03/07/2005
Coline HEITZ Née le 21/07/2005
Alix GUICHER Né le 22/10/2005
Baptiste CRUYPENINCK Né le 07/12/2005
Baptiste LAURENT Né le 10/12/2005
Loane BAPTISTE Néé le 05/01/2006
Chloé BROSSARD Néé le 21/01/2006
Sophie MENDEZ Née le 13/02/2006
Lisa BOLLEY Née le 27/02/2006
Thomas MONTAVON Né le 17/04/2006
Elisa DEVOILLE Née le 08/07/2006
Kelly DE VITTORI Né le 26/07/2006
Yoris GUICHER Né le 06/10/2006

Commission Finances

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

- Jérôme CHEVALIER
- Emilie OUDOT
- David PRETRE

Le budget des collectivités, comment ça marche ?

L'État est le premier contributeur au budget des collectivités. Chaque année, il attribue aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières. Il existe une vingtaine de dotations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elles représentent près d'un tiers des ressources des collectivités.

Comment sont calculées les dotations ?

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la principale des dotations, est fixé chaque année par la loi de finances. La répartition des dotations aux collectivités dépend de nombreux critères dont le nombre d'habitants de la collectivité, sa situation géographique, sa superficie, le revenu de ses habitants, sa richesse fiscale, sa longueur de voirie, etc. Les dotations peuvent varier à la hausse ou à la baisse en cas de variation démographique importante ou lorsque deux collectivités fusionnent par exemple.

La dotation globale de fonctionnement pour 2022

Les DGF des communes, des communautés de communes à fiscalité propre et des départements se caractérisent en 2022 par une grande stabilité.

Quelle perspective pour le budget des communes pour le futur ?

- Les élus souhaitaient que la DGF suive l'inflation. Malheureusement cette demande ne sera pas suivie dans le projet de la loi de finances de 2023 proposé par le gouvernement.
- Le deuxième accroc concerne la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (Taxe professionnelle). Cet impôt de production, qui bénéficie aux collectivités locales disparaîtra en deux temps, en 2023 et 2024, et devrait être compensé intégralement.
- Dernier point d'achoppement : le gouvernement demande aux élus locaux de participer au redressement des finances publiques du pays alors qu'en même temps, les communes subissent l'inflation et l'explosion des coûts d'énergie.

Conclusion

L'inflation, l'explosion des coûts d'énergie et les recettes forestières réduites à néant en raison des scolytes qui ravagent nos forêts pourraient rendre très pessimistes les élus que nous sommes. Toutefois, la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le futur nous permettra de dégager des excédents qui nous aideront à poursuivre les investissements nécessaires pour notre commune.

Quel budget pour la commune de Frambouhans ?

1. Dépenses de fonctionnement budgétées pour l'année 2022 :

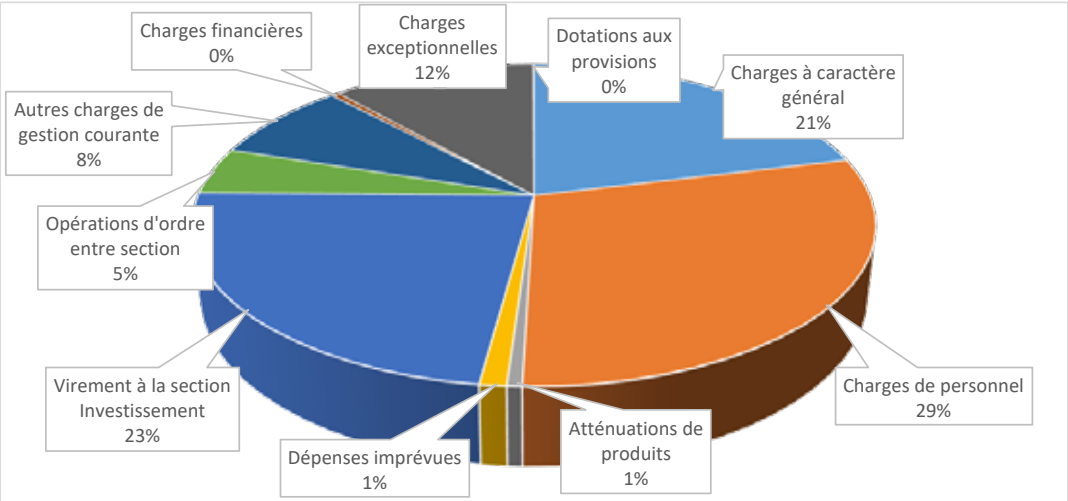

Charges à caractère général	197 000,00 €	Opérations d'ordre entre section	43 747,87 €
Charges de personnel	272 290,00 €	Autres charges de gestion courante	74 923,33 €
Atténuations de produits	5 578,00 €	Charges financières	3 719,59 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	Charges exceptionnelles	107 209,44 €
Virement à la section Investissement	215 263,75 €	Dotations aux provisions	400,00 €

2. Recettes de fonctionnement pour l'année 2022

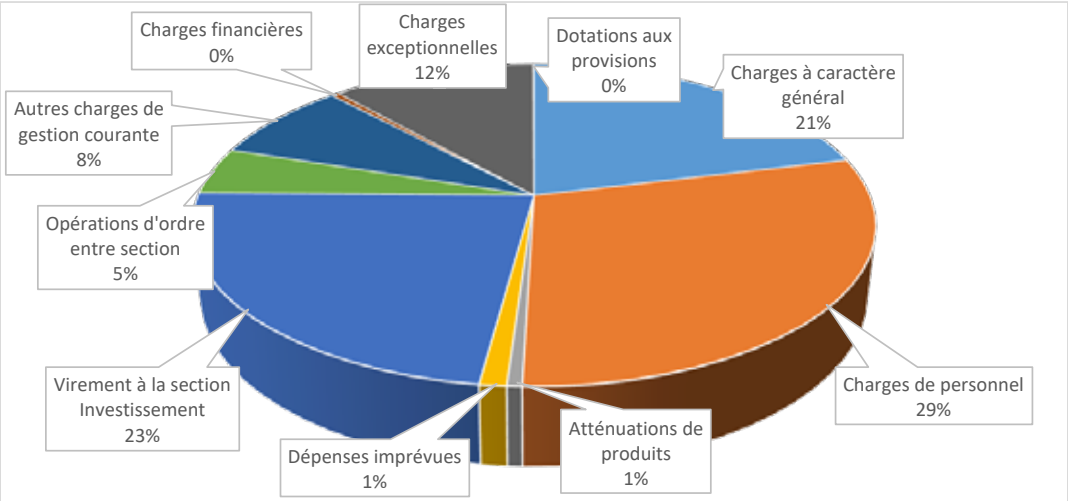

Excédent antérieur reporté	290 902,89 €	Impôts et taxes	332 886,00 €
Atténuations de charges	79 000,00 €	Dotations et participations	128 339,13 €
Opérations d'ordre entre section	0,00 €	Autres produits de gestion courante	80 728,85 €
Produits de services	32 966,00 €	Produits exceptionnelles	0,00 €

Groupe Scolaire AZELVANDRE

Présentation pour cette année 2022/2023 :

Un grand changement pour cette nouvelle année scolaire, Madame Munnier profite d'une retraite bien méritée. Je lui succède donc depuis le mois de septembre, et j'occupe le poste de direction. Je remercie Madame Munnier pour son aide lors de ma prise de fonction et je lui souhaite une très belle retraite.

Depuis la rentrée, j'apprends à connaître l'école. J'ai été très bien accueillie par tous et je suis très heureuse de ce nouveau poste. J'ai découvert une école dynamique, soutenue par les parents d'élèves et la municipalité.

Pour cette année scolaire, voici les effectifs des classes :

- PS/MS : 24 élèves avec Madame Joly
- MS/GS : 23 élèves avec Mesdames Paccaud et Boucard
- CP/CE1 : 20 élèves avec Madame Bonnécuelle
- CE1/CE2 : 23 élèves avec Madame Morel
- CM1/CM2 : 20 élèves avec Mesdames Jacquot et Boucard.

Mesdames Pumpel et Frisetti travaillent dans les classes maternelle en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle). Madame Derigon suit 2 élèves de l'école en tant qu'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)

Notre école compte actuellement 110 élèves.

Projets réalisés ou à venir :

Toutes les classes de l'école ont déjà réalisé quelques projets depuis le début d'année.

- Les enfants ont été sensibilisé aux actions de l'association ELA. Ils ont récolté de l'argent pour cette association et ont participé à la « course ELA » et à la dictée ELA pour les plus grands. Grâce à leur action et à votre générosité nous avons pu envoyer plus de 2 700€ à cette association.
- Les séances d'apprentissage de la natation ont déjà commencé pour les 3 classes de l'élémentaire. Elles sont financées par la Communauté de Communes de Maiche. Cette année, suite aux directives ministérielles, les enfants de maternelle, à partir de la MS, auront aussi 8 séances d'apprentissage.
- Toutes les classes de l'école bénéficieront de séances de cinéma durant l'année. Les films et dessins animés ont été choisi pour leur intérêt pédagogique. Ceci permet d'offrir aux enfants une culture commune et de travailler en classe différemment pour motiver les enfants.
- Les élèves de maternelle ont aussi participé à la semaine du goût, ils vous ont expliqué dans un autre article ce qu'ils ont fait.
- La classe de CM a commencé à découvrir le collège Mont-Miroir de Maiche. Les élèves ont participé au cross du collège au mois d'octobre, ils ont visité l'établissement durant une journée au mois de novembre.
- Comme chaque année, notre école bénéficiera de séances avec un intervenant de ski de fond. Nous espérons pouvoir compter sur un enneigement suffisant. L'équipe enseignante remercie les papas d'élèves qui se sont occupés de notre matériel de ski.

Les 3 classes de l'élémentaire partiront 3 jours au mois de juin dans le centre « Les Fauvettes » à Levier. Les enfants pourront faire de l'équitation, de la spéléologie et d'autres activités en lien avec la nature.

Voilà un petit aperçu des projets de l'école. Merci beaucoup aux parents, à l'association de parents, à la commune qui nous soutiennent et nous aident à mener à bien tous ces projets.

Toute l'équipe enseignante et moi-même vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.

Isabelle Jacquot

La semaine du goût en maternelle.

Texte écrit par les élèves de Grande Section :

Nous avons fait la semaine du goût avec les Petits et les Moyens de la maitresse Anne-Laure. Les maitresses avaient choisi des couleurs pour apporter les aliments : du vert, de l'orange, du rouge, du marron, du jaune et du rose. Chaque jour, nous avons apporté des aliments de la bonne couleur pour les manger. Il y avait du sucré, du salé, de l'acide et de l'amer.

Ethan : « J*'ai adoré le citron* ».

Jade : « *J'ai bien aimé le pesto mais je n'ai pas trop aimé la courgette.* »

Harrison : « *J'ai aimé la banane mais je n'ai pas aimé l'échalote*. »

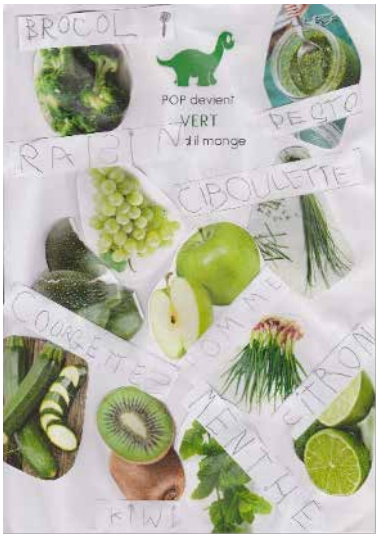

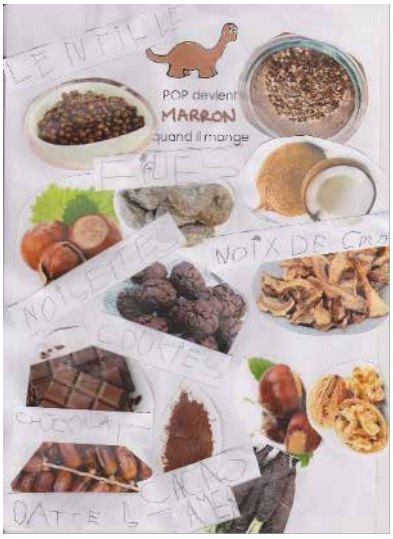

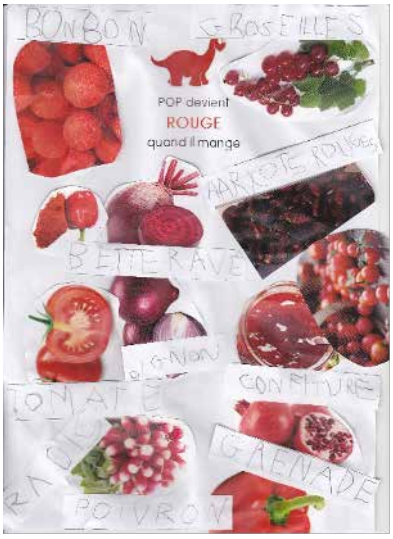

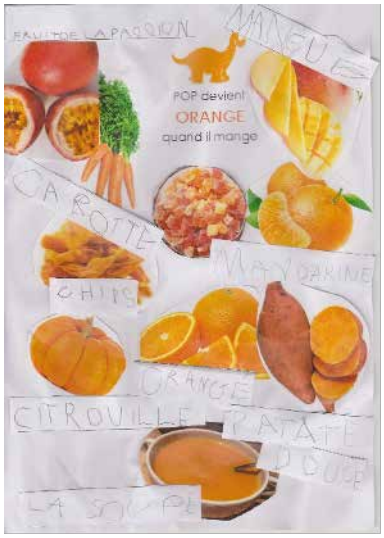

Nous avons aussi lu l'histoire de POP, qui change de couleur lorsqu'il mange des aliments.
C'est comme cela qu'il devient multicolore à la fin de l'histoire !

Commission Vie Scolaire et Périscolaire

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

- Bernard BROGNARD
- Émilie OUDOT
- Vanessa GUINCHARD

Quoi de neuf au périscolaire ?

Tout d'abord Emilie a troqué sa coiffe d'infirmière contre un casque de chantier afin de remplir la mission de chef de chantier. Elle a supervisé les travaux assurés par les deux employés communaux, Gilbert et Fabrice, pour la réalisation d'un local fermé sous le préau de l'école. Celui-ci permet de stocker le rangement du matériel scolaire et périscolaire.

Myriam a quitté son poste à la rentrée scolaire et a été remplacée par Delphine secondée par Marta, ce qui n'a absolument pas perturbé les enfants.

Les enfants apprécient toujours autant les repas tant pour leur qualité que pour leur diversité.

Emilie et Bernard passent faire un petit tour de temps en temps pour voir si tout se passe pour le mieux. Aucun problème. Ils ont pu constater que Delphine s'est bien intégrée et a bien trouvé sa place au sein de l'équipe.

Accompagnatrices, élus et enfants vous souhaitent une bonne année 2023 et surtout une bonne santé

Commission Déneigement

Responsable

- Charles MONNET
- Franck VILLEMAIN

Prestataire

- Entreprise SARL BERNARD Loic et Anthony

Bilan des dernières années :

Vous pourrez apprécier l'histogramme ci-dessous qui nous montre la difficulté de prévoir budgétairement les montants alloués au déneigement de la commune. Le montant concernant l'année 2021/2022 est égal aux années normales des hivers connues par le passé.

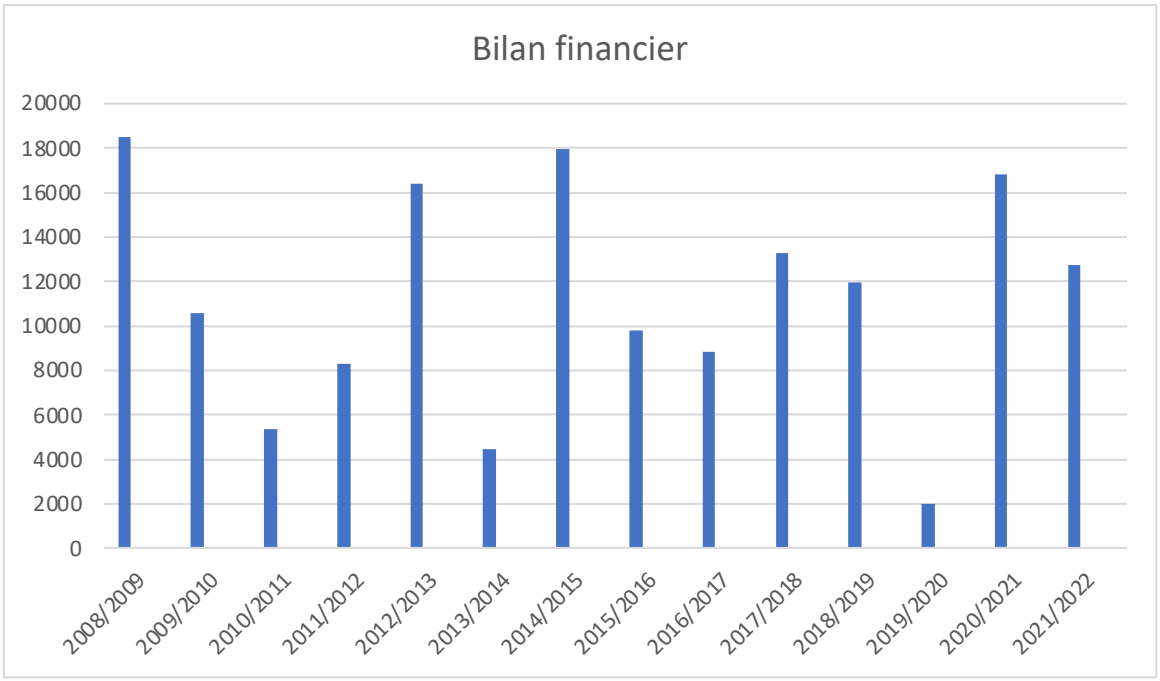

Saison 2021-2022

Même si le temps du mois de novembre nous rassure sur la rigueur de l'hiver, nos agents techniques se sont employés à poser les jalons sur les 16 kilomètres de voirie communale afin de faciliter le travail de l'entreprise qui assure le déneigement.

Les trottoirs aux abords des départementales seront déneigés, ainsi que le trottoir de la Grande rue jusqu'à la rue du stade, dans le but de sécuriser l'accès des enfants scolarisés au groupe scolaire Azelvandre, ainsi que pour les étudiants qui prennent le bus.

La commission rappelle également que la commune peut procéder, par le biais de leurs agents techniques, au déneigement chez les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite vivant seules. Toutefois, seule une trace sera faite depuis la porte d'entrée de leur maison jusqu'à la voie publique.

Une demande doit être formulée auprès du secrétariat de Mairie. La commission statuera sur la demande avant de donner réponse.

En espérant un hiver à la hauteur de vos attentes

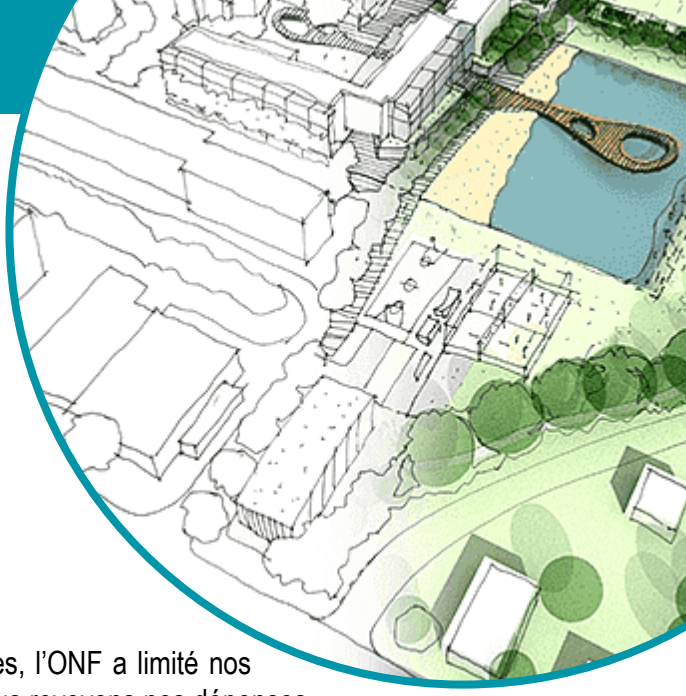

Commission Urbanisme

Responsable : Charles MONNET

Titulaires :

- Jean Pierre CALI
- Myriam CAILLE
- Véronique BARTHOULOT

En raison des dégâts liés au scolyte dans nos exploitations forestières, l'ONF a limité nos volumes de bois de vente pour conserver nos forêts, c'est pourquoi nous revoyons nos dépenses à la raison.

Travaux

Réaménagement et sécurisation de la route des Bataillots :

Nous avons pourhabitude de réfectionner une portion de voirie par an pour un budget de 15 à 20 K€/an, par conséquent nous avons décidé de concentrer nos fonds cette année sur la sécurisation de la route des Bataillots.
En effet, l'ancienne voirie et surtout le carrefour sur la RD437 étant très dangereuse, et avec l'aide d'un bureau d'étude, on a déplacé la voirie pour avoir un carrefour avec une meilleur visibilité et donc plus de sécurité.

Les travaux de la route des Batailllots :

JACQUEMAI TP de Frambouhans, entreprise la moins disante, a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 46 052,00 € HT + 2 900.00 € HT de Maitrise d'œuvre réalisée par le bureau d'Études BETVRD de DAMPRICHARD. Une demande de subvention est en cours.

Terrassement et nivellement de la nouvelle voirie

Pose du tapis d'enrobé final :

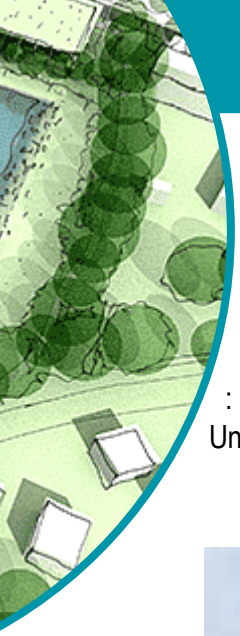

Finition du lotissement du bas du parc :

Prévus dans le budget du lotissement « le Bas du Parc », et maintenant que toutes les maisons sont construites, les travaux de finition peuvent se terminer.

VERMOT à Gilley, entreprise la moins disante, a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant de : 133 071,00 € HT + 4 200.00 € HT de Maitrise d'oeuvre réalisée par le cabinet BETVRD de DAMPRICHARD. Une demande de subvention est en cours.

Pose des bordures et nivellement de la voirie

Travaux de viabilisation du lotissement « Aux échanges »

Pour maintenir les effectifs du groupe scolaire Azelvandre, la municipalité propose 3 terrains à bâtir par an répondant aussi à une demande de personnes jeunes qui souhaitent construire à Frambouhans. La population croît ainsi lentement.

Comme les dernières maisons sont construites au lotissement du« Bas du Parc», la municipalité a créé un nouveau lotissement « Aux Echanges», proposant 16 nouvelles parcelles.

L'entreprise SAULNIER (Valdahon), la moins-disante, a été retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 281103.28 € HT et l'entreprise BETVRD (Damprichard) pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 43 158 50 € HT. Une demande de subvention est en cours. A ce jour, 50 % des parcelles sont déjà réservées.

Terrassement et création de la voirie

Création des réseaux secs et humides

Entretien de voirie :

Cette année nous avons décidé de refaire de l'entretien de voirie dans le village pour traiter le viellissement des routes et trottoirs. Pour ce faire l'entreprise Vermot a fait pour un total de 6 448,62 € TTC :

- Balayer les zones traitées
- Coller avec du bitume à chaud et gravillonner ces zones
- Jointer avec du bitume à chaud et gravillonner les fissures
- Balayer les rejets de gravillons sur chaussée

Suivi et études de projet

Quelques nouvelles de nos lotissements :

- Les finitions et sécurisations de la voirie du lotissement « le Bas du Parc » sont terminées
- Le lotissement « Aux Echanges » est en cours.

Huit terrains sont réservés à ce jour.

Principaux travaux ou suivis de chantier :

- Au mois de mai, l'entreprise Franche Comté Balayage a procédé au balayage des rues pour un coût de 966.00€ HT
- Marquage au sol des passages piétons et lignes « STOP » ou « Cédez le passage » par l'entreprise Global Signalisation pour un montant de 2628,60 € HT.
- Suivis des travaux de finitions du lotissement du Bas du Parc et celui des Echanges.
- La CCPM a organisé la campagne de bouchage de trous sur la voirie communale, avec l'aide de l'entreprise VERMOT. Nous ne savons pas si cette prestation sera reconduite en 2023.
- Comme les autres années, l'entreprise BILLOD LAILLET a fait le fauchage des bords de nos routes pour un montant de 710€ HT.

Projet 2023

Concernant les futurs travaux et études voilà ce qui est proposé au conseil municipal et qui seront validés ou pas suivant les budgets disponibles :

- Aménagement d'un chemin pédestre reliant le village au Crotôt.
- Etudier la possibilité et l'utilité pratique et financière d'éteindre certains candélabres d'éclairage publics.
- Des tronçons de voirie communale sont en projet de réfection.
- Bouchage de trous avec le concours de la CCPM si cette prestation est reconduite.

Radar pédagogique :

En 2022 notre radar pédagogique a été installé aux différents endroits du village pour étudier au mieux le comportement des automobilistes pour mieux gérer les dispositifs de sécurité.

Nous constatons qu'à l'intérieur du village, les dépassements de la vitesse autorisée sont moins nombreux et surtout moins élevés qu'en périphérie grâce aux ralentisseurs.

Mais il reste néanmoins du chemin à faire pour que tout le monde respecte le Code de la route et que tous nos concitoyens soient en sécurité.

Charles MONNET et toute la commission voirie urbanisme
vous souhaitent une bonne année 2023

Commission Bâtiment et Patrimoine

Responsable : TOURNIER Thomas

Titulaires :

- BROGNARD Bernard
- CHEVALIER Jérôme
- LAMBERT Ludovic

Stade :

Suite à la demande de notre commission auprès du Syded, de mener une étude d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du stade, il s'est avéré que ce projet est tout à fait viable d'un point de vue économique quel que soit le scénario retenu. Cependant, l'étude a mis en lumière des travaux nécessaires pour la réfection de la toiture qui pourront réduire les coûts d'installation des panneaux solaires lorsque le projet sera signé.

C'est l'entreprise Bulliard de Frambouhans qui a été retenue pour un montant de 25032 € ttc comprenant le changement de la toiture et de toute la zinguerie. La commission en a également profité pour prévoir le changement de la porte double en bois côté rue. C'est cette même entreprise qui réalisera les travaux pour un montant de 3091 € ttc. Début des travaux en janvier 2023 …

Église :

A chaque remplissage de la cuve à fioul de l'église, nous constations quelques désagréments par rapport au limiteur de remplissage. Le fioul arrivait à monter jusque dans l'évent à l'extérieur du bâtiment. Le conseil municipal a retenu l'entreprise Barbalat de Maiche pour rénover la cuve ainsi que mettre en conformité les évacuations et autres dispositifs de sécurité situés à l'extérieur de l'église. Coût des travaux 1009 € ttc.

Bâtiment école :

Au cours de cet été, de nombreux travaux ont été réalisés dans le bâtiment qui abrite l'école et les appartements loués par la commune. Une fuite d'eau a été constatée par l'un des locataires au niveau du plafond de son appartement et une autre dans le plafond d'une salle de classe. Il nous était très difficile de localiser ces fuites. Nos employés en lien avec l'entreprise Barbalat de Maiche ont pu gérer au mieux cette situation et ainsi éviter des travaux supplémentaires à la suite des dégâts

des eaux. Le montant de ces travaux s'élève à 1355.22 € ttc. Le conseil municipal remercie les locataires des appartements pour leurs disponibilités et leur patience.

Nous avons demandé au groupe Socotec de vérifier l'aire de jeux de la cour d'école. Spécialisé dans le conseil en maitrise des risques et en amélioration des performances, le rapport qu'ils nous ont remis pointe quelques disfonctionnements que nous avons aussitôt réglés. Certains jeux ont été réparés par nos employés et d'autres changés intégralement. La commission a retenu l'entreprise Proludic de Vouvray 37210 pour l'acquisition d'un jeu sur ressort pour un montant de 718 € ttc.

En lien avec les institutrices et l'association des Petits Ecoliers, un local a été crée par nos employés sous le préau existant. Il permettra le stockage des vélos, tricycles et autres draisiennes destinés aux élèves du groupe scolaire. Le coût de cette réalisation est de 900 € ttc, porte et matériaux compris.

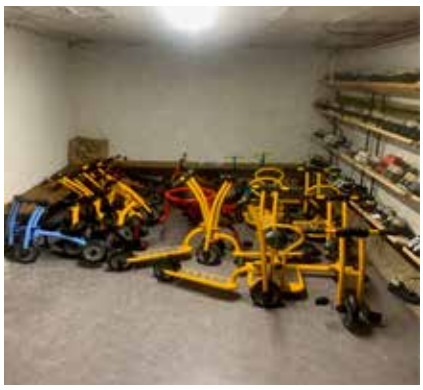

Dans la petite cuisine, côté maternelle, une machine à laver a été installée par notre équipe. Elle sera à la disposition de tous nos employés pour les lessives des affaires utilisées à l'école, salles des fêtes et P'tit Mag … Cette machine a été achetée à la recyclerie Re bon de Maiche pour un montant de 259 € ttc.

Un agrandissement de la salle de repos chez les petits de maternelle était nécessaire. De nouveaux rideaux commandés au magasin Voil Déco de Morteau ont été posés avant la rentrée scolaire (799.80 € ttc)

Après le violent orage de grêle du 17 août, toutes les fenêtres de toit et volets électriques des salles de classe situées à l'étage ont été endommagés. L'expert de notre compagnie d'assurance a validé le devis de l'entreprise Bulliard, d'un montant de 6259 € ttc. Pour l'heure, ces fenêtres ne sont pas changées mais bien bâchées pour éviter toutes fuites.

Audits thermiques :

Dans le dernier bulletin municipal, nous évoquions le projet de réaliser un audit thermique des bâtiments communaux en 2022. C'est chose faite. Après consultation de plusieurs entreprises, c'est le cabinet Solares Bauen de Strasbourg qui a été retenu pour un montant de 11640 € ttc. Cela concerne les salles des fêtes, l'école, le Ptit Mag et les 5 appartements loués par notre commune.

Plusieurs techniciens se sont déjà rendus sur place début novembre pour évaluer et diagnostiquer le système de ventilation, l'isolation, les menuiseries extérieures, les productions de chaleur etc. …

De nombreux échanges auront lieu d'ici la remise de leur rapport fin janvier 2023.

Nous misons énormément sur cette étude car elle nous permettra un véritable appui pour de futurs travaux nécessaires à l'amélioration thermique et énergétique de nos bâtiments !

Projets 2023 :

Travaux à prévoir à la suite du rapport final de l'audit thermique

Reprise du dossier du Syded pour l'installation de panneaux photovoltaïques au stade

Mise en place de solutions pour réduire nos factures d'éclairage des bâtiments communaux

Réflexion sur le changement de mobiliers pour la salle des Tilleuls (tables, chaises etc).

Tous les membres de la commission Bâtiment et Patrimoine ainsi que ceux du conseil municipal tiennent à remercier Jean Luc Loiget pour le travail accompli durant toutes ces années. Nous lui souhaitons une très bonne retraite. Depuis le mois de juin, c'est Fabrice Grux qui le remplace. Déjà très à l'aise dans sa nouvelle mission, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe communale.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023 !

Commission Foret et Cadre de Vie

Responsable et délégué PNR et COFOR :

- David CHATELAIN

Titulaires :

- Véronique BARTHOULOT
- Charles MONNET
- Thomas TOURNIER
- Jean-Pierre CALI
- Ludovic LAMBERT
- David PRETRE

FORÊT

1. CONJONCTURE

Inutile de rappeler la crise que traversent les forêts depuis 2018 : Pour nous le Covid s'éloigne doucement, mais pour les épicéas le scolyte perdure. Après une année 2021 humide, les espoirs d'un retour à la normale ont été de courte durée : La rude sécheresse de cette année ne laissera pas de répit aux abatteuses l'an prochain.

Une fois encore, les états d'assiettes (=Planification annuelle des coupes de bois verts) ont été diminués de 70% afin absorber les surplus de produits accidentels sur le marché. Dans ce contexte chaotique, rester dans la cible du plan d'aménagement forestier est un réel challenge (1453 m3/an).

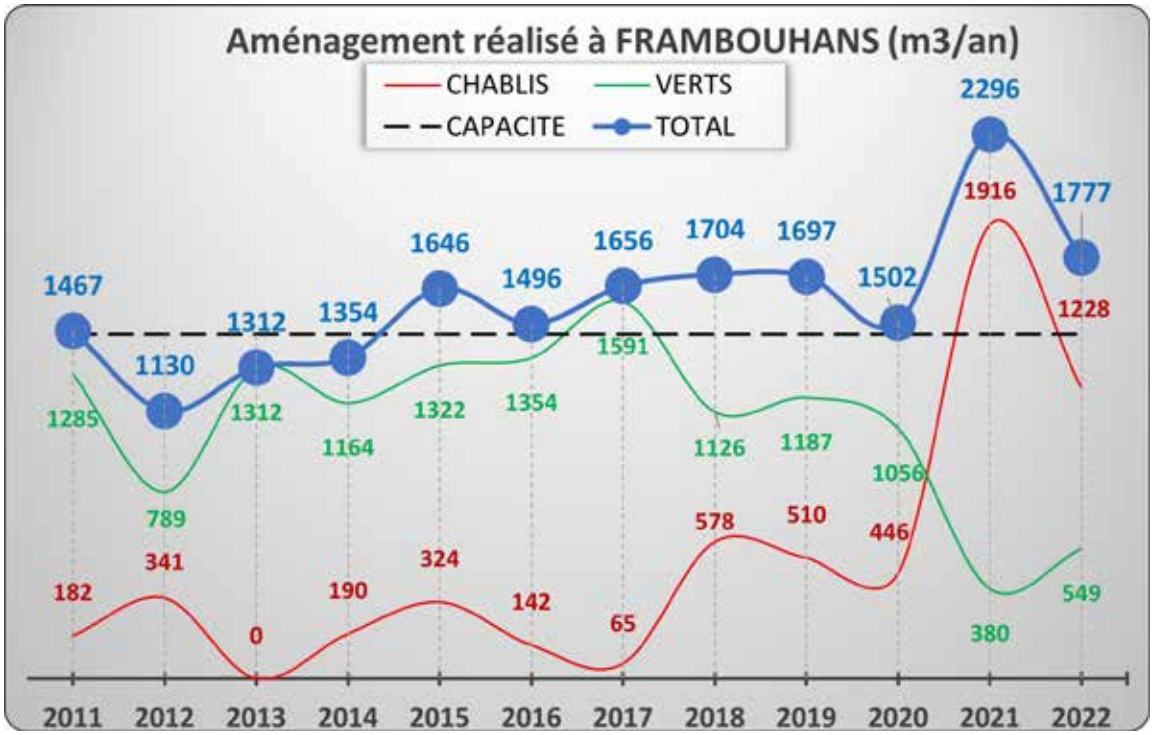

Grâce aux efforts de la filière bois, l'épicéa redevenait une essence phare dans la construction, notamment pour les charpentes : +30 % de demande de juin 2021 à mai 2022 (Source ONF). Les pénuries de matériaux de construction ont malheureusement ralenti cette dynamique sur le second semestre, les scieries voyant fondre les commandes malgré un stock considérable de matière première.

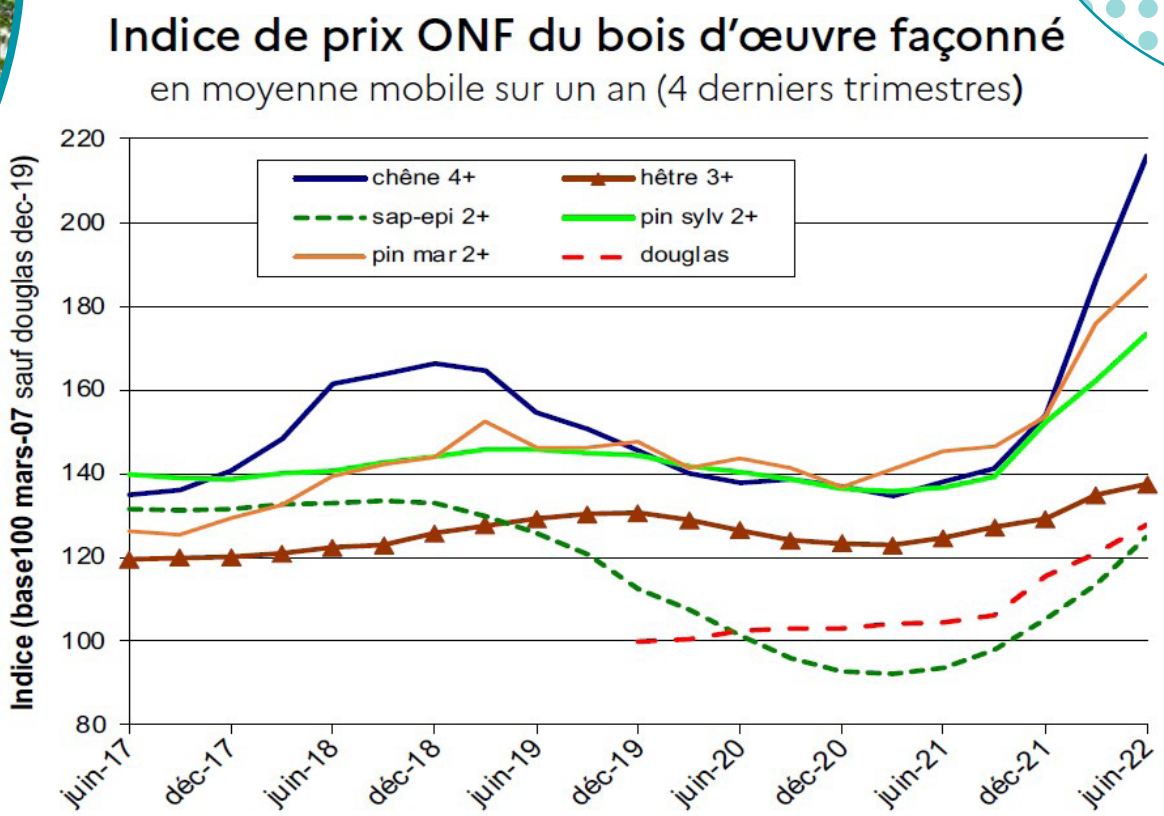

2. LES VENTES GROUPÉES : une gestion complexe mais adaptée

Après avoir bénéficié d'aides en 2021 pour le transport des bois secs à hauteur de 7842.87 €, la majorité des produits accidentels de 2022 ont été ventilés sur le marché local. Une consultation a permis d'intégrer la parcelle 11 à ces coupes, dans laquelle chaque année les épicéas menaçaient de tomber (Peu de sol et forte exposition aux vents). Cette parcelle spécifique fera l'objet d'une étude en commission pour lui trouver une destination plus adaptée.

Le rythme effréné du réchauffement climatique nous conduira à renouveler cette convention en 2023, 467 m3 de bois scolytés ayant récemment été martelés. La lourde procédure administrative liée à ce mode de vente n'étant toujours pas synthétisée, le bilan n'est pas encore consolidé.

3. PLAN DE RELANCE : Faire dans la précipitation, c'est regretter dans l'accalmie.

Aucune entreprise n'ayant répondu à l'appel d'offre pour la replantation des parcelles scolytées, l'ONF se voit attribuer la tâche. Le manque de main d'oeuvre combiné à une pénurie de replants (sécheresse + explosion des demandes) a pour effet de retarder cette opération en partie financée par des aides. Les communes les plus fragilisées seront favorisées, laissant le temps de la réflexion à celles les plus épargnées.

4. CHABLIS : Un volume devenu dérisoire…

Après une année 2021 sans exploitation des chablis gros bois, la société Mougin des Majors de Villers-le-Lac a procédé au chantier qui a permis d'enlever 517 m3 de grumes sèches et 17 m3 de bois verts. La recette de cette vente sur deux années glissantes est de 35785.78€ TTC.

5. CESSION AMIABLE DE BOIS DE FEU

Le 10 novembre dernier, sept habitants se sont portés acquéreurs de onze lots de bois de feu martelés en parcelle 19. Les bois seront abattus par Christophe Ruffieux des Ecorces, et le montant de la vente s'élève à 2 607.00€ TTC pour 112 stères estimés.

6. VENTES DE BOIS AUX PROFESSIONNELS

Prévu à l'état d'assiette 2022, le contrat gros bois de 400 m3 en parcelle 7 n'a pas été honoré suite au désistement d'un scieur local (Contexte économique 2023 incertain). Une consultation récente a permis de trouver preneur dans les Vosges pour une coupe confiée cet hiver à Simon Cartier de St-Julien-Les-Russey.

L'exploitation liée à la prévente en parcelle 19 (276 m3 – BURGUNDER) a débuté par l'abattage des épicéas, plus exposés au scolyte. Dans ce mode de vente la commune touche 30% à la vente (= 9105€ TTC) et 70% à la fin en fonction du classement. Ce mode permet une juste valorisation des produits mais rend la durée d'exploitation plus longue. Il permet aussi à la commune de choisir le bûcheron (ici Christophe Ruffieux – 4652.40€ TTC pour les épicéas) et de le rémunérer à une valeur plus juste que les tarifs pratiqués par certains professionnels (Les communes ont un rôle à jouer dans le maintien de cette profession en déclin).

Concernant le contrat de la parcelle 10 (615 m3 - JURASCIAGE), le chantier s'est terminé fin mars pour une recette de 65525.05€, à laquelle déduire les frais d'exploitation de 16673.64€ TTC (Christophe Ruffieux).

7. TRAVAUX FORESTIERS

En fin d'année 2021, la régénération de la parcelle 5 a été terminée avec la plantation de sapins pectinés et d'érables sycomores en provenance du Jura (870 plants au total, valeur 2871,00€). Ces essences locales devraient s'épanouir dans cette parcelle au sol d'une rare qualité.

Cette année, les travaux consisteront à dégager manuellement les plantations en parcelles 5 (2.1 Ha) et 11 (0.45 Ha). Estimés par l'ONF à 2529.45€ TTC, ils seront réalisés en intégralité par les employés municipaux.

8. SORTIE PEDAGOGIQUE

Le 12 juillet, notre technicien ONF Guilhem Aviolat a répondu présent avec une vingtaine d'habitants lors d'une sortie sur le thème « Adaptation des fotêts au réchauffement climatique ».

Friand de ce type d'intervention auprès du grand public, il a su répondre aux nombreuses questions sur cette thématique aux enjeux complexes. L'animation, que nous réitererons chaque année, s'est terminée par une collation à l'aire de pique-nique abritée des chasseurs.

CADRE DE VIE

1. FLEURISSEMENT

Le fleurissement a de nouveau été confié aux entreprises « Les Paysages Fleuris » ainsi qu'à l'EARL Pretot pour un montant cumulé de 1219.02€ TTC.

2. NETTOYAGE DE PRINTEMPS.

Après une récolte tristement volumineuse en 2021, l'opération organisée par la société de chasse et la municipalité a mobilisé une trentaine de bénévoles le 1er mai. Avec le soutien matériel de Préval et Intermarché, chaque groupe s'est dispersé durant deux heures dans les zones habituelles équipé de pinces, gilets et sacs colorés.

Au terme du ramassage, une bonne surprise : les déchets semblent en baisse (à confirmer en 2023 (Effet Covid ?)). Une fois encore, les organisateurs remercient les bénévoles et partenaires, et espèrent vous revoir nombreux lors de la prochaine édition.

3. LE PARC

Au printemps, le parc s'est vu agrémenté de quelques arbres d'ombrage ainsi que de tables et de bancs devenus manquants par la forte fréquentation des lieux.

Les employés municipaux en ont également profité pour stabiliser le périmètre de la table de ping-pong avec la pose de dalles béton. Diverses signalétiques rappelant les règles d'usage ont également été installées (arrêté municipal disponible en mairie), ainsi que de jolies sculptures réalisées avec passion par Fréderic Thiébaud.

Le montant cumulé de ces aménagements est de 8144.46€ TTC.

4. DECORATIONS DE NOEL

Cette année, la commission a investi dans six rideau LED qui habilleront trois arbres de part et d'autre de l'allée de la mairie. Dans un souci évident d'économie énergétique liée à l'actualité, le conseil municipal a approuvé la réduction de 50% de la durée de ces illuminations. Ces nouvelles guirlandes ont été achetées à la société Décolum, pour un montant de 1404.00 € TTC.

5. ET APRES

Le parcdisposera prochainement d'une plateforme couverte pour les usagers résidents ou itinérants. Le terrassement débutera en début d'année prochaine avec l'entreprise TP Bonnet des Ecorces. Dans un souci de favoriser les circuits courts, l'entreprise Bulliard de Frambouhans façonnera la charpente avec du bois scolyté d'origine locale. Cette plateforme multifonctionnelle permettra de pique-niquer ou de s'abriter des intempéries (Pluie, canicule…). Elle complétera également l'offre structurelle disponible pour les locataires de la salle ou les organisateurs d'événements associatifs ou scolaires.

La commission travaillera également à la planification des travaux pour l'aménagement du site naturel de la Baume, pour lequel une enveloppe financière a été réservée par le Parc Naturel Régional.

Consciente d'avoir un rôle à jouer dans l'équilibre de la biodiversité locale, la commission comptera également sur la création d'ilots fleuris qui permettront de réduire les zones de tonte tout en apportant des touches colorées dans le village.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023 !

Commission Vie Associative et Culturelle

Responsable : Vanessa GUINCHARD

Titulaires :

- Myriam CAILLE
- Jérôme CHEVALIER
- Franck DOMEC
- Sylvain LAURENT
- Émilie OUDOT

Ce début d'année étant encore marqué par la pandémie de Covid 19, la cérémonie des vœux du Maire ainsi que la fête patronale de la Saint Sébastien n'ont pas pu avoir lieu.

Courant du mois d'avril, une délégation du conseil municipal s'est rendue chez Mme Gasner Yvonne pour fêter ses 90 ans, entourée de sa famille.

Mesdames Emonin Gilberte et Dard Paulette ont elles aussi fêté leurs 90 ans cette année.

L'opération brioches de l'Adapei a eu lieu du 04 au 10 avril. Le montant de la collecte pour Frambouhans est de 1491,20 €. Merci à vous tous qui avez ouvert votre porte pour donner et aux bénévoles qui ont bien voulu prendre de leur temps pour la vente des brioches.

Après deux années sans repas de la fête des mères, c'est avec plaisir que le conseil municipal a pu offrir une belle soirée aux mamans, le vendredi 3 juin. Toutes étaient contentes de se retrouver pour ce moment convivial qui nous manquait tant.

Le 30 juin, nous avonssouhaité une bonne retraite à Jean-Luc après de nombreusesannées passées au service de la commune ainsi qu'à Mme Munnier Gisèle au sein de l'école en tant que directrice.

Cindy, vendeuseau P'tit Mag, nous quittait elle aussi pour une nouvelle orientation professionnelle.
Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur dans cette nouvelle vie.

La fête de la musique a fait son retour le 17 juin pour le bonheur de tous. Merci aux habitants de Frambouhans pour leur présence lors de cet événement.

Le Frambou'can a été reconduit cette année avec une nouvelle date, les 15 et 16 juillet et deux soirées de concerts ainsi que des animations pour les enfants le samedi après-midi. Le beau temps qui était encore présent à permis la réussite de cette manifestation.

Merci aux trois associations de Frambouhans, les Petits Ecoliers, le GAF ainsi que les Ailes de la Cendrée pour leur investissement lors de cette manifestation et à la société Cavalcade Production qui l'organisait.

Le 1er octobre, Frambouhans a accueilli le comice du plateau de Maiche. Malgré le mauvais temps, les agriculteurs étaient présents.

Le dimanche 13 novembre a eu lieu la cérémonie du 11 novembre. Après la cérémonie religieuse avec l'Harmonie de Maiche, la commémoration a eu lieu au monument aux morts en présence des portes drapeaux, des anciens combattants, du conseil municipal et des enfants du groupe scolaire Azelvandre. A l'issue de la cérémonie, le vin d'honneur a été servi par la municipalité.

En cette fin d'année, le conseil municipal a distribué 55 colis pour nos anciens. C'est toujours un réel plaisir de passer un moment convivial en leur compagnie.

Le 10 décembre, après deux années sans fête de Noël, les classes du groupe scolaire nous ont présenté un spectacle préparé avec leurs institutrices et les enfants ont eu la joie de recevoir leur cadeau de la main du Père Noël.

Les membres de la commission vous souhaitent de passer de bonnes fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2023.

Le P'tit Mag'

1. HORAIRES DU P'TIT MAG'

	Matin	Après-midi
Lundi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Mardi	-	-
Mercredi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Jeudi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Vendredi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Samedi	7h – 12h15	15h30 - 18h
Dimanche	7h – 12h15	-

2. BILAN DU P'TIT MAG'

Repris par la commune depuis septembre 2017, Le P'tit Mag ne cesse de voir son chiffre d'affaires évolué. La période de pandémie que nous venons de traverser n'a pas impacté le commerce de proximité.

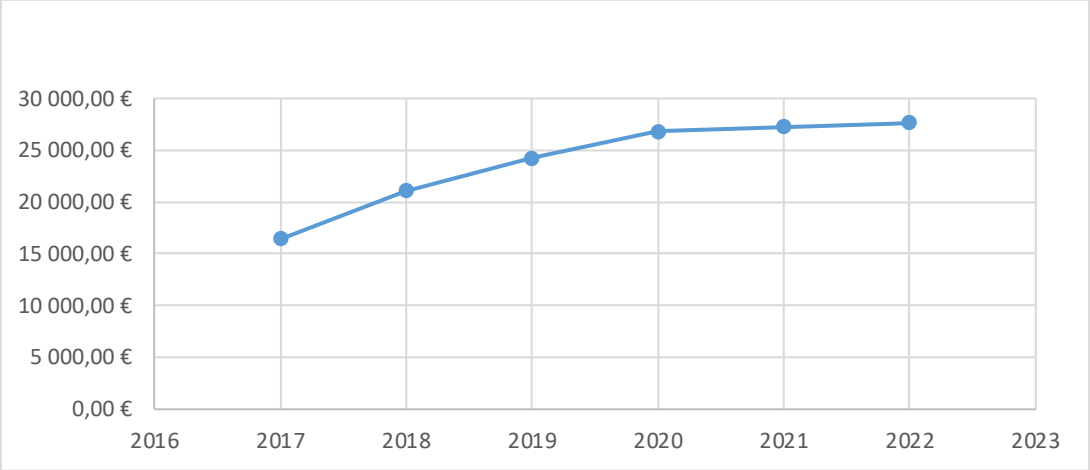

Moyenne du chiffre d'affaires bruts mensuels

Toutefois, nous constatons que le nombre de clients à fortement chuté en 2020 pour se stabiliser ces 2 dernières années. En croisant les deux graphiques, nous pouvons conclure que les clients fréquentent moins le P'tit Mag tout en consommant plus, ce qui permet de voir l'avenir avec sérénité.

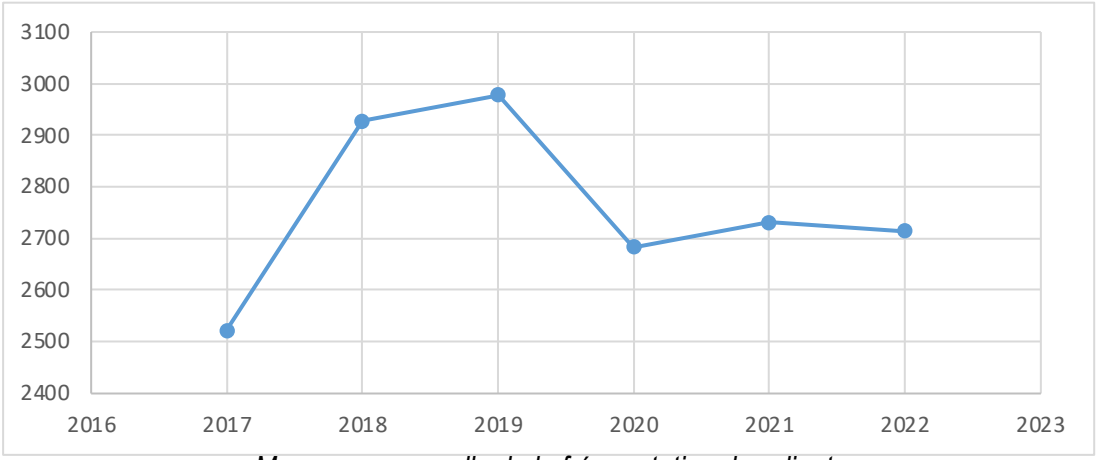

Moyenne mensuelle de la fréquentation des clients

3. DES TRAVAUX EN PREVISION !!!

Afin de rendre ce lieu plus attractif, la commune entreprendra des travaux conséquents à l'intérieur du P'tit Mag durant l'été 2023. Nous vous remercions par avance de votre compréhension si toutefois ces travaux occasionnaient une gêne pour nos clients.

4. COMMUNICATION

Vous souhaitez connaître les horaires ???

Connaître les nouveautés ???

Rendez-vous sur la page FACEBOOK de votre commerce de proximité.

Eloïse et Marie à votre service …..

Bibliothèque Municipale

Lecteurs, lectrices de FRAMBOUHANS, Bonjour

Pas beaucoup de changement à la bibliothèque en cette année 2022, toujours aussi peu de lecteurs….

Mais les choses vont peut-être changer en 2023. En effet après 14 ans de bons et loyaux services, Martine tire sa révérence. Elle laisse sa place à une personne jeune et dynamique, Mélanie CHATELAIN. Nous souhaitons qu'elle amènera un nouveau public plus jeune et plus motivé et des lecteurs fréquentant plus assidûment la bibliothèque.

Martine cessera ses fonctions fin décembre et à partir du mois de janvier, ce sera Mélanie et Brigide qui vous accueilleront.

Cette année, la bibliothèque n'a pas projeté de film documentaire car celui-ci a été projeté par la bibliothèque de Trévillers, qui a attiré beaucoup de monde.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours nous demander le livre qui vous intéresse. Par l'intermédiaire de la bibliothèque de Maîche et la médiathèque de Besançon, nous nous efforcerons de satisfaire votre demande.

Les horaires, actuellement samedi matin de 9h45 à 11h15 ainsi que la périodicité des jours d'ouverture, actuellement tous les 15 jours seront susceptibles de changer si Mélanie le souhaite mais vous en serez informés.

La bibliothèque sera fermée durant les vacances de noël.

De toute façon la bibliothèque sera ouverte le 07 Janvier 2023 aux horaires habituels.

Nous vous rappelons également que nous sommes à votre disposition pour vous porter des livres à domicile si vous le souhaitez.

Toute l'équipe de la bibliothèque, Martine, Brigide et Mélanie vous souhaite une très bonne année 2023 ainsi qu'une bonne santé.

Nos coordonnées

A contacter jusqu'au 17 Décembre 2022 :

- Martine BROGNARD : 03 81 68 63 59
- Brigide VUILLIN : 03 81 68 60 13

A contacter à partir du 07 Janvier 2023

- Mélanie CHATELAIN : 06 79 14 81 81
- Brigide VUILLIN : 03 81 68 60 13

Frambouhans

et les associations

Les petits écoliers

La première réunion de l'association a permis le renouvellement du bureau.
Nous tenons à remercier les parents sortants en particulier la présidente Marie Nézet qui a su aider l'association à surmonter la crise sanitaire avec son énergie et sa bonne humeur.

Bureau élu en septembre 2022 :

Présidente : Angélique HAWRYLISZYN
Vice-présidente : Allison MAIROT
Trésorière : Elodie MULLER
Trésorier adjoint : Maxime SCHÜTZ
Secrétaire : Melissa FRÉSARD
Secrétaire adjointe : Laurie MARINO
Membres du bureau :

- Sabrina BOBILLIER
- Nathalie BONNOT

Stand de crêpes du Frambou'can

L'association des petits écoliers oeuvre depuis 2012. Elle a pour objectif d'apporter un soutien financier aux projets des enseignantes ainsi que d'organiser des évènements autour de l'école et du village.
L'an dernier, les actions menées ont permis l'aménagement d'un coin lecture dans le classe des CE, différents achats comme des chaussures de ski de fond, des livres, une machine à découper, des ballons.
L'association a surtout permis de financer les voyages scolaires en Alsace à la volerie des aigles pour les élèves de primaire et à la ferme des lamas pour les maternelles.

Kermesse de fin d'année

L'association a été à nouveau freinée par les conditions sanitaires et certaines manifestations prévues ont dû être annulées. Mais l'année a été, malgré tout, riche en actions.
Notons en particulier, le Frambou'can auquel nous avons participé pour la première fois et où l'ambiance était au rendez-vous, ainsi que la kermesse qui a ravi les petits et grands sous un soleil radieux!

Plusieurs évènements seront organisés cette année, pensez à les noter dans vos agendas :

- Vente de fromage : semaine du 12 au 16 décembre 2022
- Retour du loto : vendredi 3 février 2023
- Vente de fleurs : début mai, un bon de commande sera distribué dans les boites aux lettres
- Chasse à l'oeuf pour les enfants du groupe scolaire : date à préciser
- Kermesse de l'école : dimanche 25 juin 2023
- Participation au Frambou'can : été 2023

Merci à tous les habitants de Frambouhans ! Votre participation est une aide précieuse!

Merci aussi à tous les parents qui apportent leur aide tout au long de l'année.
Nous avons besoin de vous, alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour que les projets de nos enfants se réalisent !

Groupe d'Animation de Frambouhans

Président : Gérard PATOIS par intérim
Vice-Président : Gérard PATOIS
Trésorier : Olivier MAGRI
Secrétaire : Laurence BIWERSI-PATOIS

LE GAF EN 2022

Janvier

Comme en 2021, en raison de la pandémie, nous n'avons pu vous convier à notre soirée de « La SAINT SEBASTIEN » en l'honneur de la fête de notre village.

Février

De même, nous n'avons pu tenir notre Assemblée Générale.

Mars

Carnaval de Maîche : Après deux années successives de « disette », nous avons eu le plaisir de participer à cette manifestation. Nous étions une trentaine à défiler dans nos costumes « or » avec un chapeau-parapluie. Nous espérons être plus nombreux, l'an prochain. Les enfants, accompagnés par leurs parents, sont les bienvenus. Les costumes cousus par des bénévoles du village, sont prêtés gratuitement.

Carnaval de l'école : très beau défilé de l'école de Frambouhans. Le GAF propose son soutien dans l'encadrement et la sécurité de ce cortège haut en couleur au travers des rues de notre village ainsi qu'un goûter en fin de matinée.

Avril

GAF merci : un apéritif a été offert à toutes les bonnes volontés qui permettent la réalisation de nos manifestations tout au long de l'année.

La Main qui fait : une nouvelle fois, des personnes talentueuses sont venues exposer ou vendre des objets, il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses. Lors de cette journée le GAF, met à disposition un emplacement à une personne qui propose des Petits Bonnets au profit de l'association « Petits Frères des Pauvres » et chacun donne ce qu'il veut en contrepartie.

Mai

Brocante de l'Ascension :Cette manifestation s'est tenue le 26 mai avec la présence d'une quarantaine de participants,la plupart, étaient des particuliers, mais aussi quelques professionnels. Cette année, tous les exposants étaient à l'extérieur. Le beau temps était de notre côté. Nous avons tenu la buvette et servi une cinquantaine de repas. De nouveaux bénévoles sont venus agrandir les rangs du GAF et ont donné un coup de mains pour certains dès 6h du matin. Merci à tous.

Juillet

Fram'boucan : les 15 et 16 juillet 2022, comme d'autres associations du Village, nous avons participé à cette manifestation. Sandwichs divers, frites, glaces et bonbons ont rythmé ces deux journées. Merci à vous pour votre présence.

Août

Concours de Pétanque : Ce concours n'a pas été organisé en 2022 par manque de bénévoles. Les personnes qui seraient intéressées par l'organisation de ce concours sont les bienvenues. Vous pouvez, d'ores et déjà, vous faire connaître.

Septembre

Bourse aux jeux – jouets et articles de sports – le samedi 3 septembre, de nombreux visiteurs et acheteurs sont venus acquérir, à des prix défiants toute concurrence, de nombreux objets déposés la veille ou le matin même. Nous reconduirons en 2023 cette manifestation, le thème de la bourse n'est pas encore choisi.

Octobre

Comice Agricole : Le 1° octobre, les Montbéliardes ont « campé » derrière la Salle des Fêtes. De très beaux animaux nous ont tenus compagnie et leurs propriétaires peuvent être fiers de leur élevage. Comme d'autres associations, en fonction de nos moyens, nous avons apporté notre concours à cette belle journée.

Novembre

Après-midi récréative – Cette manifestation s'est tenue le samedi 12 novembre 2022. De très nombreux jeux étaient à la disposition des participants. Les personnes présentes, parents et enfants, ont pu passer d'agréables moments. L'entrée est gratuite.

L'Association du GAF

Elle est organisée autour :

- d'un Bureau dont les membres élus figurent plus haut,
- d'un Conseil d'Administration composé :
  - de membres élus lors de l'Assemblée Générale
  - du Maire (membre de droit)
  - d'un Conseiller Municipal de la Commission Vie associative (membre de droit)
  - des membres actifs du GAF
  - des représentants de deux associations : « Le Cuché » et les « Parents d'Elèves ».

Note : toutes les associations de Frambouhans sont les bienvenues. Elles n'ont pas obligation de participer aux réunions. Le bénéfice de la manifestation est réparti entre les associations participantes.

A noter que, statutairement, chaque habitant de Frambouhans est membre du Groupe d'Animation et peut assister à notre Assemblée Générale.

A propos des membres actifs - Nouveauté depuis 2020 - Les membres actifs - Ce sont les bénévoles qui ne désirant pas participer aux réunions mais souhaitent donner un coup de main. Ces personnes sont sollicitées en amont des manifestations. Pour l'instant une petite dizaine est inscrite dans ce groupe qui ne demande qu'à être complété par d'autres bonnes volontés. Un grand MERCI à eux.

Le GAF a pour vocation d'animer le village mais aussi d'être un soutien auprès des associations de Frambouhans par le prêt de matériel (petits et grands chapiteaux, loto, etc). De même, deux grands chapiteaux sont mis à disposition des habitants du village (pour une utilisation sur Frambouhans) après réservation auprès du responsable. (Tél : 06 88 06 57 35)

PROJETS 2023

En se basant sur le calendrier habituel et sous réserve de la validation par le CA, voici les projets pour 2023 :

Assemblée générale : janvier ou février 2023

Saint-Sébastien : samedi 21 janvier 2023

Réunion de préparation du banquet des classes en 3 et en 8 : mardi 7 février 2023

Carnaval avec l'école : à confirmer

Défilé du Carnaval de Maîche : Dimanche 12 mars 2023 – avec des réunions préparatoires, et éventuellement la confection d'un char. Avis aux volontaires ! De même pour les couturières !

GAF « merci » : samedi 1° avril 2023 afin de remercier tous les bénévoles de toute l'année.

La Main qui Fait : dimanche 2 avril 2023. Exposition-ventes

Brocante : jeudi de l'Ascension 18 mai 2023

Pétanque : samedi 19 août 2023 - à confirmer

Bourse - thème à définir : samedi 2 septembre 2023

Banquet des classes en 2 et en 7 : date à confirmer

Après-midi récréative : samedi 4, 11 ou 18 novembre 2023 – date non définie cette année

Contes de Noël : début décembre 2022 - à confirmer

Le projet de la « **Fête des Hommes** » est toujours à l'étude.

Et bien entendu, le GAF dans la mesure du possible répondra présent à toutes sollicitations pour participer à des manifestations telles que le Frambou'can, le Comice ou autres.

Nos téléphones – Gérard (06.76.13.88.23) – Laurence (06.79.07.38.45) - Olivier (06.07.90.51.06) -

Notre adresse e.mail – gaf.frambouhans@laposte.net - Si vous souhaitez être informé des activités du GAF, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse personnelle. D'avance merci.

MERCI

- Aux bénévoles (distributeurs de tracts, aides diverses, …etc.)
- A la Commune de Frambouhans pour son soutien financier en 2022. Sans cette aide les frais fixes de l'Association auraient mis à mal la trésorerie du GAF qui, en raison de l'annulation successive des manifestations, n'a eu aucune rentrée d'argent en 2021

VŒUX

Pour 2023, nous présentons à tous les habitants de notre Village, nos souhaits sincères de bonheur, de réussite, de santé avec l'espoir que de nouvelles obligations sanitaires ne nous empêchent pas de nous retrouver pour « faire la fête ».

Nous espérons vous y accueillir nombreux et souhaitons que vous puissiez venir grossir les bénévoles actifs, même occasionnellement.

Vive 2023. Gérard PATOIS

Les Ailes de la Cendrée

Président : PUMPEL Michel
Animateur sécurité : PUMPEL Michel
Trésorier : SPIESSER Gabriel
Secrétaire : PARRA Régis

Adresse du club :
15 grande rue
25140 Frambouhans
06 23 70 41 20

Vous rêvez de voler, de toucher les nuages

Venez nous rejoindre

Nous vous proposons des vols en biplace afin de découvrir notre région d' un autre œil

The Muppet's Band

Président : CASSARD Charles
Trésorier : BONNÉCUELLE Cédric
Secrétaire : FAIVRE Laurent

Meilleurs vœux à toutes et tous pour 2023 et comme à l'accoutumée notre petite citation :

« Pourquoi fait-on de la musique pour la fête de la musique alors qu'on ne travaille pas pour la fête du travail ? »

Philippe Bouvard

Les Anciens Combattants

La GUERRE .....

Au Centre de l'Europe, la Guerre gronde. Il est difficile de s'imaginer ce que vivent, sur place, les populations. En 1940, au mois de juin, les « Frambouhans » se sont trouvés en pleine bataille.

Ce récit d'un «moment d'histoire locale » a été réalisé, il y a une quinzaine d'années, à partir de témoignages de personnes ayant vécu d'une manière ou d'une autre cet évènement relaté. D'autres témoins auraient pu être entendus, le temps a manqué. Un grand merci à ceux qui ont permis, par leur récit, d'apporter un témoignage aussi véridique que possible. Le temps efface et parfois embellit.

Il y a quatre-vingt-deux ans !

Si en France et en Europe, le 18 juin 1940, c'est l'Appel du Général de Gaulle, depuis Londres, sur le Plateau de Maîche, dans le Haut-Doubs Horloger, et plus spécialement à Frambouhans, c'est l'invasion allemande

En juin 1940, depuis quelques temps, l'armée française stationnée sur le Plateau de Maîche a pris position à Frambouhans et aux Ecorces. Le 57° Régiment d'Artillerie originaire du Sud-Ouest a, au village et près des hameaux, enterré ses canons tournés du côté de Maîche, en direction de la Vallée de Montbéliard. L'ennemi devrait venir du Nord..

La débâcle n'a pas épargné le village. Des familles avec leurs jeunes enfants « ont évacué » en prenant la direction du Sud. De jeunes hommes ont quitté leurs familles en enfourchant leur vélo pour échapper à l'envahisseur. Certains iront jusqu'à Montbrison, du côté de Saint-Etienne. Comme la « vague» de l'évacuation vient du Nord, des réfugiés sont hébergés provisoirement au village avant de poursuivre leur route. Comme tous ceux en âge de porter les armes sont au front, ne restent au village que les femmes et les hommes d'un « certain âge ».

Ce 18 juin, nous sommes loin de Londres où le Général de Gaulle lançait, il y a quatre-vingt ans, son appel à poursuivre le combat contre l'envahisseur.

A Frambouhans, c'est un autre appel, celui d'une standardiste de Bonnètage. Elle prévient que l'avant-garde d'une « colonne » allemande venant de Besançon traverse son village et se dirige sans doute en direction de Frambouhans.

Contre toute attente, l'ennemi vient du Sud.

Les artilleurs français stationnés à Frambouhans prennent position et se préparent au combat, tant au village qu'à la Cour Jean Brun.

Vers deux heures de l'après-midi, les premiers side-cars se présentent au centre du village. Ils sont aussitôt stoppés par des tirs, ce sera le premier tué des cinq soldats allemands morts dans ces combats. Fut-il tué par des tirs civils ou des tirs de soldats ? Cela reste une énigme.

Un échange d'artillerie s'en suit. Des obus traversent des maisons sans faire de victimes. Les portes de l'église en conservent la trace ainsi que l'angle du mur ouest.

L'envahisseur est le plus fort. Furieux de ses pertes et d'être stoppé dans sa facile progression depuis la capitale franc-comtoise, il marque sa colère en mettant volontairement le feu aux maisons du centre du village.

Rapidement, de proche en proche, des maisons (*) sont la proie des flammes : « La ferme d'Hermann », « Chez Guerissot », « l'ancienne cure » ou « Chez la Léonie », « Chez la Thérésia » avec, situées derrière, « Chez Kuenzli, le fromager » et « Chez Prosper ». Heureusement, l'incendie ne franchit pas la « Vie à la Coige » mais n'épargne pas l'échoppe de « Chez la Zénaïde ».

Les habitants proches du centre qui s'étaient réfugiés dans leurs caves, en sortent craignant d'être pris au piège par l'apparition soudaine d'un lance-flamme.

Des soldats français blessés doivent être soignés. Ce qui est fait, à la demande de l'occupant, par les villageois. C'est au cours d'une de ces interventions, qu'un « évacué alsacien » hébergé chez Louis Vienot convainc un officier que les morts allemands ne sont pas la conséquence de tirs de « francs-tireurs » mais bien de l'armée française.

La propagation volontaire de l'incendie est enfin stoppée.

Voilà bientôt deux heures que les troupes allemandes occupent le village. Le 57° Régiment d'Artillerie compte déjà deux tués, le caporal Marceau BOUFFLET tué aux Boules et le soldat Etienne FAUROUX, derrière la maison Jean VIENOT.

C'est alors, vers seize heures, que l'officier commandant le 57° Régiment d'Artillerie, le Capitaine Henri TREILHES et l'adjudant-chef Jean Louis LAPEYRE sont faits prisonniers à la Poste située en face de l'Hôtel du Commerce. Refusant de se rendre, ils sont tous les deux aussitôt froidement exécutés, à terre, d'un tir de révolver en pleine tête.

Des hommes sont alignés le long de la route …… puis « miraculeusement » relâchés. La peur est dans toutes les têtes. Chaque famille tente de se protéger comme elle peut, dans une carrière, dans une maison éloignée, dans un trou, dans une cave. D'autres errent dans les bois. Le village se vide.

Les Allemands occupent le terrain, ils occupent les maisons, ils occupent les écuries. Leurs chevaux seront logés et les vaches devront rester dehors.

Les soldats français seront inhumés au cimetière, les soldats allemands au centre du village.

Quelques jours auparavant, le 15 juin 1940, Charles VIENOT, enfant du pays, soldat au 61° Régiment d'Artillerie était tué au combat à Chemin d'Aisey, territoire de la commune de Coulmier-le-Sec en Côte d'Or. La nouvelle ne fût connue que plus tard.

Dans la nuit du 18 au 19 et le 19 juin, les soldats du 57° Régiment d'Artillerie cachés dans la forêt entre Frambouhans et les Ecorces tentent de rejoindre la Suisse. Avec la complicité des habitants proches des lieux, ils franchissent la route entre les passages des véhicules allemands qui arrivent à la Cour Jean Brun le 19 juin, vers onze heures.

En quittant les lieux du combat, l'armée française laisse sur place un grand nombre de matériel et abandonne les véhicules « de ravitaillement » stationnés dans le bois, aux Fournots. Leur contenu sera réservé aux plus « audacieux ».

Dix huit chevaux de l'armée française sont, vers l'église, victimes des combats. Le surlendemain, des hommes valides sont requis pour enfouir les cadavres traînés et jetés dans une doline du côté de la Baume. Ils sont recouverts de terre.

Le 19 juin, l'armée allemande, tout en poursuivant son chemin en direction de Montbéliard-Belfort, fera des ravages du côté de Trévillers - Thiébouhans

Un contingent de l'armée allemande restera plusieurs mois au village, emménagera dans les maisons, installera sa « kommandantur » au « château » qui fut flanqué de deux très grands oriflammes avec croix gammée, ……

« Ceux » qui étaient partis à la « débâcle » sont revenus plus ou moins tôt. Certains rejoignirent plus tard le maquis.

Il y eut « l'affaire des Ecorces » et la grande peur des habitants de Charquemont, des Ecorces et de Frambouhans ; celle de « la Combe de l'Auge » avec comme conséquence l'arrestation de Florimond LAUBERT et sa déportation à Dachaux où il décèdera ; l'incident du drapeau planté au sommet d'un sapin face à chez Noll et la montée des SS ; la venue des enfants parisiens et celle des familles réfugiées en provenance « du Bas » ….

C'était assurément la Guerre !

Les Alliès arrivèrent à Frambouhans en septembre 1944. Tous les prisonniers de guerre rentrèrent « sains et saufs », à chaque retour les cloches sonneront. La Vierge au pied de la rue du Fort est érigée pour remercier le Ciel du retour des enfants de la Paroisse.

Gérard PATOIS – Porte-drapeau

(*) la ferme d'Hermann Monnot // Chez Guerrissot où réside Henri Jourdain // l'ancienne cure où réside la Veuve Léonie Fierobe // Chez la Thérèsia Garessus (grand'mère du futur Ministre Jean-Pierre Chevènement) patronne de l'Hôtel du Cerf // Chez Kuenzli, fromager indépendant. La coopérative de fromagerie ne vit le jour que plus tard avec la réalisation de la « nouvelle fromagerie » dans les bâtiments de l'ancienne école des garçons // Chez Prosper Perriot-Comte, charron qui plus tard devint électricien // Chez la Zénaïde Cuenot-Prince couturière vendant de la mercerie et autres articles divers. – à noter, qu'à l'exception de l'Hôtel du Cerf, aucune des autres maisons du « centre du village » ne fut reconstruite.

Commémoration du 104° Anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Comme chaque année, la Municipalité, les Anciens Combattants, les Enfants des Ecoles, l'Harmonie de Maîche et les habitants de Frambouhans se retrouvent devant le Monument aux Morts de Frambouhans pour commémorer les « Morts pour la France » des Guerres 14-18 et 39-45.

Cette année, c'était le 13 novembre, après l'Office religieux de 10 heures.

Après le dépôt de gerbe, la lecture de la lettre du Ministre, le chant des écoliers, l'Appel aux Morts des deux Guerres et ceux tombés au Mali, la Marseillaise, tout le monde s'est retrouvé pour un instant de convivialité à la Salle des Tilleuls.

Merci à vous d'avoir été présent. Merci aux Anciens Combattants de Maîche et environs, à l'Harmonie de Maîche pour leur participation.

Gérard PATOIS – Porte-drapeau.

Communauté Chrétienne

Des nouvelles de la communauté chrétienne en 2022

- **La vie de l'Église catholique au village**

Frambouhans fait partie d'un ensemble paroissial de 23 villages comportant 17 églises. Cet ensemble est dénommé « **Paroisse du Plateau de Maîche** ». Placée sous le patronage de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face, la paroisse regroupe 14 773 habitants.

sources : annuaire diocésain

En préambule : Au fil des ans ... l'énoncé des différentes manifestations paraît répétitif, ... cependant, il peut être utile au nouvel arrivant ! Cela lui permet de connaître ce qu'il se passe au village.

- **La catéchèse** au cours de l'année 2022

Les rencontres de catéchèse sont assurées par des volontaires, bien souvent des Mamans et parfois des Papas. Une petite dizaine d'enfants sont inscrits en catéchèse à Frambouhans. Selon les années, les enfants se regroupent avec des enfants des autres villages. Que chacune et chacun en soient vivement remerciés pour cet investissement.

La première des Communions : Blanche BONNOT, Célie DARTEVELLE et Céleste JACQUOT ont pu vivre cette fête de 1° communion le 19 juin 2022 en leur église Saint Sébastien à Frambouhans.

La Profession de Foi : trois enfants de Frambouhans, Lisa ALLEMAND, Emilie BIWERSI et Flora OUDOT, nées en 2009, ont pu participer à cette belle fête à Charquemont le 5 juin 2022.

La Confirmation : cette année, aucun enfant de Frambouhans n'a reçu le sacrement de confirmation.

La catéchèse : les jeunes sont invités à des rencontres autour de différents thèmes et d'actions. Trois adolescents du village y participent. En novembre dernier, ils ont réalisé une action (vente de houx) au profit d'une association au service d'un enfant malade. *Qu'ils soient fortement encouragés dans cette voix de la bienveillance et de la générosité.*

Des évènements religieux ...

Des évènements marquants concernant les habitants de Frambouhans se vivent parfois dans d'autres églises. La réciproque est vraie pour les autres bourgs et villages du Plateau.

- **Baptême**

Maël MARTIN

fils de Valentin et Laetitia BARTHOULOT de Damprichard, le 23 janvier 2022 à Frambouhans

Eline BONNET

fille de Firmin et Victorine CHAPATTE des Ecorces, le 23 janvier 2022 à Frambouhans

Juline MAIROT

fille de Florian et Mélodie FAIVRE de Frambouhans, le 17 avril 2022 à Charquemont

Lindsay MILLOT

fille de Romain et Audrey BARRAND de Trévillers, le 1er mai 2022 à Frambouhans

Tiago JACQUOT

fils de Maxime et Mélissa SAILLARD de Frambouhans, le 1er mai 2022 à Frambouhans

Julya JACQUOT

fille de Maxime et Mélissa SAILLARD de Frambouhans, le 1er mai 2022 à Frambouhans

Tristan MULLER

fils de Matthieu et Elodie BONNET de Frambouhans, le 1er mai 2022 à Frambouhans

Lina DUREAU

fille d'Anthony et Marina RESTELLI de Charquemont, le 19 juin 2022 à Frambouhans

Mia PICASARRI

fille de Sébastien et Elodie JOSET de Charquemont, le 19 juin 2022 à Frambouhans

Matéo LARCON

fils de Lucas et Camille BRISEBARD de Cernay l'Eglise, le 19 juin 2022 à Frambouhans

Louis BAUDINAUD

fils de Raphaël et Marie JOBARD de Frambouhans, le 28 août 2022 à Charmauvillers

Henri SANDOZ

fils d'Olivier et Pauline MOYSE de Fournet-Blancheroche, le 13 novembre 2022 à Frambouhans

- **Mariage** en l'église de Frambouhans, le 22 octobre 2022. de Jérôme BOULANGER et Manon BULLIARD (de Cour St Maurice)

- **Obsèques**

Le temps de prière et de recueillement de l'après-midi de la Toussaint a permis de faire mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année et ayant un lien avec Frambouhans :

- Jean-Marie BRUTHIAUX, décédé en mars 2022, à l'âge de 72 ans. Il a été inhumé au cimetière de Frambouhans

- Odile PATOIS née Mougin, décédée en avril 2022, à l'âge de 85 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Boulogne sur Mer, puis un temps de prière à eu lieu en cette église Saint Sébastien avant d'être inhumée au cimetière de Frambouhans.

- Mickaël PETIT, décédé en avril 2022, à l'âge de 44 ans. Ses funérailles ont eu lieu dans cette église Saint Sébastien, avant d'être inhumé au cimetière de Frambouhans.

- Christian JOUILLEROT, décédé en mai 2022, à l'âge de 73 ans. Ses funérailles ont eu lieu dans cette église Saint Sébastien, avant d'être inhumé au cimetière de Frambouhans.

- Noël EPENOY, décédé en mai 2022, à l'âge de 63 ans. Ses funérailles ont eu lieu dans cette église Saint Sébastien, avant d'être inhumé au cimetière de Frambouhans.

- Michèle BOILLOT née Ethalon, décédée en juillet 2022, à l'âge de 66 ans. Elle était domiciliée à Frambouhans.

- Yvette STUTZ, née Maillardet, décédée en août 2022. Elle était domiciliée à Frambouhans.

- Arnaud FORTIN, décédé en août 2022, à l'âge de 35 ans. Il a été inhumé au cimetière de Frambouhans.

- Louis PATOIS, décédé en août 2022, à l'âge de 85 ans. Ses funérailles ont eu lieu en cette église Saint Sébastien, avant d'être inhumé au cimetière de Frambouhans.

Lors de ce moment, les personnes souhaitant faire mémoire d'un défunt récent, ont pu le faire en venant allumer à leur tour un lumignon.

Qu'ils reposent dans la Paix !

- **La fête patronale**

« la Saint Sébastien » s'est déroulée le dimanche 23 janvier 2022, les normes sanitaires étant allégées l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont n'a pas pu participer à notre fête patronale. Nous aurons le plaisir de les accueillir à nouveau ainsi que les chorales habituelles et l'organiste, sous la présidence du prêtre, lors de notre prochaine fête patronale qui aura lieu le dimanche 22 janvier 2023. D'avance, merci à tous ceux qui ont le souci de rendre cette célébration bien vivante et qui donne envie d'y revenir l'année suivante. Le traditionnel verre de l'amitié offert par la Municipalité à l'issue de la cérémonie rassemblera tous ceux qui le voudront.

- Le dimanche **13 novembre 2022**, le village a honoré **l'armistice du 11 novembre**.

Une célébration a eu lieu dans l'église avec le concours de l'Harmonie de Maîche, des choristes et de l'organiste. Ensuite Porte-Drapeaux, Anciens Combattants, Conseil Municipal, Musiciens, adultes et enfants de l'école primaire se sont retrouvés autour du monument aux morts, pour un temps de recueillement et de mémoire envers les « Morts pour la France » des villages de Saint Julien-lès-Russey et de Frambouhans.
Pour l'année écoulée, au plan national et donc ce 13 novembre, il a été aussi fait mention des soldats morts pour la France dans le cadre des Opérations Extérieures au Mali.
Le verre de l'amitié offert par la Municipalité a permis à chacun de clore cette cérémonie en passant un moment bien convivial. Le beau temps aidant certainement, ce moment a accueilli un nombre important de personnes.

- À venir : **le 24 décembre 2022 à 18 heures, veillée de Noël** à l'église de Frambouhans.

Ce temps de poésie et de prière est apprécié !

Vous êtes tous invités.

Informations

- **L'église**, bâtiment affecté au culte catholique, est toujours ouverte, elle est entretenue par des chrétiens bénévoles.

Des enfants, dans le cadre de la catéchèse, participent à la « toilette de l'église » selon la formule d'un de nos anciens curés, l'abbé Just Besançon. Une église fleurie, à l'extérieur par la municipalité, à l'intérieur par des bouquets de saison. Que chacun soit remercié. Si de bonnes volontés souhaitent participer une fois par an à cette « toilette » de l'église, qu'elles se rapprochent d'un membre de l'équipe.

- **Un orgue**, depuis quelques temps, notre église est dotée d'un orgue de chœur.

Cette installation s'est faite en concertation entre la Municipalité et la Paroisse du Plateau de Maîche. C'est une belle initiative tout à la fois cultuelle, culturelle et éducative.

- L**e cimetière et la chapelle Saint Roch**, comme chaque année, pour la Toussaint, l'ouverture de la chapelle située au cimetière est appréciée ... le décor approprié touche le visiteur ... des aménagements nouveaux facilitent la circulation à l'intérieur de l'enclos.

- **Notre organisation paroissiale.**

Notre équipe fonctionne bien, nous avons repris nos bonnes habitudes et par la même occasion renouvelons nos souhaits d'ouverture :

- Que toute personne souhaitant se joindre d'une manière ou d'une autre à l'équipe soit la bienvenue.

- Que toute personne souhaitant consacrer quelques heures par an à la toilette de notre belle église soit la bienvenue.

- Que toute personne souhaitant apporter son aide, ses idées d'une manière ou d'une autre soit la bienvenue.
Nous vous attendons nombreux…

- **Des documents à disposition** :

- la feuille hebdomadaire donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la paroisse du Plateau de Maîche. Cette feuille est placée, autant que possible, dans chaque église dès le samedi matin.

- le planning des messes, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église

- **Des moyens de communication** :

- blog-paroisse : upmaiche.com

- courriel : upmaiche@wanadoo.fr

- courriel de l'équipe paroissiale de Frambouhans : paroisse.frambouhans@gmail.com

- téléphone de la cure de Maîche : 03.81.64.09.84.

- en cas de décès : 07.71.88.25.47.

La communauté chrétienne adresse à tous les habitants et plus particulièrement aux nouveaux venus, ses vœux pour des jours heureux dans notre village et sur le Plateau de Maîche.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.
Courage pour maintenant, demain et pour l'avenir ...

Renée Patois,
correspondante pour le village.

ACCA

Président : Jérémie VERMOT-DESROCHES
Vice-président : Tom PETIT
Trésorier : Dominique PETIT
Secrétaire : Mickael LAB
Membres : Laura et Frédéric THIEBAUD

Adresse : 20 grande rue 25140 FRAMBOUHANS

Saisons 2022-2023 :

Un grand merci à tous les participants du traditionnel nettoyage de printemps organisé en partenariat avec la mairie, qui rencontre toujours un grand succès auprès des habitants de la commune. Cette opération sera renouvelée cette année.

Ce début de saison fut marqué par les fortes chaleurs qui obligent le gibier à adapter ces déplacements ainsi que sa quête de nourriture. Également, par un paysage forestier modifié à la suite des derniers épisodes de scolyte et de sècheresse qui bousculent aussi les habitudes du gibier et des autres habitants de la forêt.

Les populations d'espèces chassables au sein de la forêt communale sont en adéquation avec les prélèvements proposés et effectués depuis plusieurs années maintenant. Cela nous apporte une grande satisfaction en ce qui concerne notre gestion.

L'ACCA ainsi que tous ses membres vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Association Sportive de Frambouhans

Président : Alae Edinne ASSAM
Trésorier : Jessica LABBE
Secrétaire : Anthony DOLIVIER
Entretien du terrain : Léon COMMENT

Coachs :

- **U6/U7** : Jessica LABBE
- **U8/U9** : Kevin MORINEAU
- **U10/U11** : Anthony DOLIVIER / Dorian PERSONENI / Thony ROLLET / David FRANCK
- **U12/U13** : Alae Edinne ASSAM
- **Entraineur S. Homme** : ZORATTI Jesse

Effectifs de l'ASF :

77 licenciés répartis ainsi :

- 9 Dirigeants
- 47 enfants licenciés (u7 à u13)
- 1 équipe sénior avec 21 joueurs

Dates à retenir :

- DÉCEMBRE 2022 / JANVIER 2023: Vente de calendriers
- Début 2023 : Loto
- Juin 2023 : Assemblée générale
- Juillet 2023 : Tournoi de sixte

LE MOT DU PRÉSIDENT

Voilà une nouvelle saison qui commence, avec un effectif général en légère baisse, suite à l'arrêt de l'équipe féminine qui, malheureusement n'a pas repris cette saison faute d'effectif.

Cependant, les effectifs des autres catégories sont stables.

Nous serons ravis d'accueillir de nouveaux joueurs dans toutes les catégories, des U7 aux séniors afin d'étoffer nos équipes dès maintenant. Hésitez pas et rejoignez nous ! Venez pratiquer votre sport favori !

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre club, joueurs, dirigeants ... et tiens à remercier également tous les dirigeants bénévoles en place, qui font vivre notre club sans compter les heures passées au bord des terrains.

Je vous souhaite à toutes et tous, au nom de l'AS FRAMBOUHANS de joyeuses fêtes de fin d'années.

Le président,
ASSAM ALAE EDDINE

LES ÉQUIPES JEUNES

Les effectifs jeune de l'ASF se portent toujours aussi bien et cette année, la catégorie U13 fait son grand retour !

ÉQUIPE SENIOR

Objectif atteint la saison dernière avec le maintient acquis, cette saison le club souhaite faire aussi bien, se maintenir de nouveau dans cette 3ème division de district

Club de l'amitié

Président : Louis RELANGE
Vice-présidente : Monique BERNARD
Trésorier / Secrétaire : Chantal PANNE, Jocelyne VILLEMAIN
Assesseurs : Maurice COURTOIS, Hubert VILLEMAIN

Cette page dans le Bulletin Communal nous permet comme chaque année de faire un petit bilan sur l'année écoulée mais aussi peut-être de donner envie à des personnes de venir nous rejoindre.

Alors commençons ce bilan….

Début d'année 2022 malheureusement peu actif, car une fois de plus ce satané virus est venu chambouler nos habitudes. Ce qui fait que le Club n'a pas pu se rencontrer en janvier et en février. Notre concours de tarot annuel n'a pas pu avoir lieu… Pas de rencontre et pas de rentrée d'argent pour le Club… Mais espérons que ce soit la dernière fois.

Cependant avec bonheur et délice le Club a repris son activité début mars autour d'une bonne choucroute et Christiane a régalé nos papilles en réalisant des biscuits. Les rencontres suivantes se sont très bien déroulées, entre loto, tarot et pause-café avec toujours de délicieux gâteaux maison (merci à notre pâtissière Christiane).

Nous avons également eu la joie de voir Yvonne souffler avec nous ses 90 bougies lors d'une rencontre du Club. Quel souffle ! Un gâteau spécial anniversaire avait été commandé.

Le mois de mai a été un peu différent mais tout aussi réjouissant. 18 membres du Club de Frambouhans ont rejoint le Club de Trévillers pour réaliser ensemble une excursion le temps d'une journée. Félicitations à l'organisatrice du Club voisin. Aucune fausse note. Durant cette belle journée, nous avons pu visiter la verrerie de Passavant la Rochère. Quel régal pour les yeux ! Puis ce sont nos papilles qui se sont régalées lors d'une halte au restaurant du Relais des Vosges à Monthureux-sur-Saône. Après cette pause bien méritée nous avons visité la fabrique de bonbons à Darney dans les Vosges. Puis, la fin de journée approchant, nous avons repris le bus pour rentrer dans notre Haut-Doubs à l'heure dite. Quelle belle journée !

A la fin du mois de mai, on a « clos » l'année 2021/2022 par un repas offert par le Club au restaurant de Trévillers.

C'est ainsi que la trêve estivale a pris le relais et nous avons troqué nos cartes contre des boules de pétanque. Les rencontres ont eu lieu toutes les semaines sur le terrain de pétanque municipal. Cette année, le beau temps étant de la partie, nous avons pu jouer plus longtemps qu'à l'accoutumée. Quelle chance pour les tireurs et les pointeurs !

Octobre dernier a ouvert la nouvelle saison 2022/2023 par un bel évènement. Aimé a soufflé ses 80 bougies sur un gâteau commandé pour l'occasion. Rien de tel qu'un anniversaire pour commencer l'année du Club en fanfare.

Les rencontres suivantes ont été plus traditionnelles : loto, tarot, pause-café mais toujours dans la bonne humeur et la joie de se retrouver. L'Assemblée Générale a également eu lieu en novembre dernier où tous les membres du bureau ont été élus à l'unanimité. Vous pouvez en lire les noms en haut de la page qui nous est consacrée.

Décembre est toujours un mois sous le signe de la fête. Maurice à son tour a eu 80 ans, mais les rencontres font qu'on ne le lui fêtera qu'à la nouvelle année. En attendant, bon anniversaire à lui ! Ce dernier mois de l'année se terminera avec un bon repas offert par le Club. Mais à l'heure où je vous écris ces pages le lieu, n'a pas encore été défini. Mais sans aucun doute la journée sera fort appréciée.

Nos projets pour l'année qui arrive :

Continuer nos rencontres où chacun trouve son bonheur : discussions, nouvelles des uns et des autres, parties de loto ou de tarot et bien entendu terminer ce temps de rencontre par le partage d'un gâteau autour d'un bon café. Des évènements s'ajouteront à ces futures rencontres comme le tirage des rois lors de la Galette de janvier ou la choucroute en février. La pétanque estivale est toujours à l'ordre du jour.

Notre concours de tarot est prévu le 15 février. N'oubliez pas de le marquer dans vos agendas et de venir nous rejoindre, pour peut-être gagner le premier prix ?

D'autres projets sont à l'étude comme une nouvelle excursion avec le Club de Trévillers et un repas de fin d'année.

Ci-dessous les dates de nos futures rencontres :

4 janvier avec la galette	22 février avec la choucroute	19 avril
18 janvier	8 mars	3 mai
1° février	22 mars	17 mai
15 février - concours Tarot	5 avril	25 mai repas de fin de saison

Pour les amateurs de concours de tarot, voici les dates des concours Inter-Clubs :

11 janvier à Trévillers
25 janvier à Charquemont
15 février à Frambouhans
1° mars à Damprichard
15 mars à Charmoille
29 mars au Russey
12 avril aux Ecorces

En bref :

Le Club compte actuellement 18 membres qui aiment se retrouver et qui ne demandent qu'à voir de nouveaux membres nous rejoindre.

Une cotisation minime de 12 € est demandée pour l'année, ainsi qu'une participation symbolique de 2€50 pour chaque rencontre permettant au Club d'acheter les lots du loto et la collation de fin d'après-midi.

Le Club est une grande famille, si un membre ou un futur membre ne peut pas venir à cause de la distance il ne faut que ce soit un frein. Des bonnes volontés se proposent de venir les chercher et d'aller les ramener.

Voeux

Au nom du Club, je vous souhaite une bonne année à tous et une excellente santé. Le Club se joint à moi pour souhaiter plus particulièrement une bonne année à Camille, LuLu et Mariette qui font que les circonstances ne leurs permettent plus de se joindre à nos rencontres.

Pour le Club, Louis Relange

Frambouhans

et ailleurs

Pays de Maîche
Communauté de Communes

À vos côtés
AU QUOTIDIEN

La CCPM **assure la gestion du « Cycle de l'eau »**, elle vous permet de bénéficier de l'eau potable aux robinets de votre logement, elle gère également l'assainissement, c'est-à-dire le traitement des eaux usées.

La CCPM **collecte et valorise les déchets**, en porte à porte et à la déchetterie fixe de Maîche et en déchetterie mobile dans vos villages.

La CCPM **assure la gestion des écoles** sur une partie du territoire, autant en fonctionnement qu'en investissement avec le concours des communes.

La CCPM **développe le tourisme** sur l'ensemble de son territoire (aménagement et entretien de sentiers de randonnées notamment), propose et développe des activités à la Combe Saint-Pierre.

La CCPM **fait vivre l'action sociale** (grâce au Centre Intercommunal d'Action Sociale sur son territoire) en accompagnant les familles grâce au Relais Petite Enfance, nos aînés avec la MARPA ou le portage de repas, et l'ensemble de ses habitants grâce à la Maison France Services.

La CCPM **participe au fonctionnement des associations** d'intérêt communautaire et aux événements (+ de 100 000€ d'aides financières chaque année)

La CCPM **travaille sur les mobilités futures**, et particulièrement les mobilités douces.

La CCPM **favorise le développement économique et l'emploi** en accompagnant dans leurs démarches toutes les entreprises de son territoire (industrie, PME, artisans, ...) et en proposant des parcelles en Zones d'Activités à des prix attractifs.

La CCPM **traite les demandes d'autorisations d'urbanisme** de 27 communes de son territoire (celles dotées d'une carte communale ou d'un Plan Local d'Urbanisme).

La CCPM **apporte un soutien important au centre aquatique de Maîche** pour les charges de fonctionnement de ce service public de première importance. De plus, afin d'offrir l'opportunité d'apprendre à nager aux enfants de la cinquantaine de classes des écoles primaires publiques et privées des 43 communes de notre territoire, la collectivité finance le transport de ceux-ci vers la piscine.

CCPM - 24 rue Montalembert - BP 46 - 25120 MAÎCHE - Tél. 03 81 64 17 06 - contact@ccpm-maiche.com - paysdemaiche.fr

PERSONNES ÂGÉES

Si le maintien à domicile est compromis, la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) est un lieu de vie apprécié dont la collectivité a confié la gestion à l'association « Les Jardins de Montjoie ». **Des places sont actuellement disponibles, pour toute information n'hésitez pas à contacter le 03.81.64.25.28**

Apprécié des usagers, l'accompagnement apporté pour les démarches administratives telles qu'une demande d'aide sociale pour un parent entrant en EHPAD ou la constitution d'un dossier concernant le maintien à domicile (APA, CARSAT...) se fait sur RDV auprès d'Éloïse GRASSI, responsable du CIAS.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le CIAS intervient également auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. En effet, il dispose d'un service de portage de repas qui favorise un bon équilibre alimentaire en offrant 2 menus différents chaque jour ainsi que 2 menus spéciaux (sans-sel et diabétique) afin de s'adapter à la demande des usagers. Les livraisons se font du lundi au vendredi: coût du repas 10.30€ pain compris.

Le CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CIAS a pour vocation d'apporter un soutien, une aide, qu'elle soit administrative, alimentaire, morale. Il intervient dans le champ du maintien à domicile et de l'accès aux droits et porte des actions et projets qui aideront au quotidien les habitants de la CCPM.

Contact: Éloïse GRASSI - egrassi@ccpm-maiche.com -03 81 64 04 85

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Ce lieu de proximité est un service gratuit qui a pour missions:

- **d'informer et conseiller les futurs parents et les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire,**
- **d'accompagner les parents dans leur rôle d'employeur (droits, obligations, démarches administratives...),**
- **d'informer et accompagner les assistants maternels dans leur pratique quotidienne,**
- **de promouvoir le métier d'assistant maternel et accès à la formation continue.**

Il se situe au sein du Pôle Famille, 1 rue des Boutons d'Or à Maîche et tient également des permanences le 1er mardi et le 3e jeudi, à la Médiathèque, 1 rue Saint Ursanne à Saint-Hippolyte.

Plus d'informations:
ram@ccpm-maiche.com
Tél.: 03 81 64 08 90

Espaces FRANCE SERVICES

Chacun peut bien entendu se rendre dans le bureau de son choix! Les services proposés couvrent ceux de 9 partenaires nationaux: La Poste, Pôle emploi, CAF, Assurance Maladie, Assurance Vieillesse, MSA, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

ESPACE FRANCE SERVICES

La CCPM accueille au siège une vingtaine d'organismes en permanence régulière comme la CAF, Pôle-emploi, Défenseur des droits, CIDFF, Addictologie...
Les deux agents de l'Espace France Services, sont à la disposition du public pour informer et accompagner les demandeurs dans leurs démarches qu'ils soient ou non des adeptes du numérique. Tout au long de l'année, il est possible de prendre un rendez-vous physique avec un membre du centre des impôts.

Vous pouvez les contacter au 03.81.64.17.06

Les « France Services » sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique. En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de chaque usager, l'agent l'accompagne pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne ou encore utiliser le service de visioconférence...

FRANCE SERVICES à MAÎCHE
24 Rue Montalembert – 03 81 64 17 06
Du Lundi au Vendredi: de 9h à 12h de 14h à 17h (sauf mercredi après-midi et vendredi après-midi)

FRANCE SERVICES à SAINT-HIPPOLYTE
Esplanade des fêtes – 03 81 31 54 26
Du lundi au samedi: de 9h à 12h et le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h

France Services
Proche de vous au quotidien

L'info Parc

« Mais que fait le Parc naturel régional du Doubs Horloger ? »
Un rendez-vous mensuel pour suivre les actualités.

Composé de 94 communes et de 6 communautés de communes, le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger est un outil d'accompagnement au service du territoire qui œuvre pour la valorisation et la préservation de nos richesses patrimoniales, à travers diverses missions thématiques : mobilités, architecture & paysages, milieux naturels, éducation à l'environnement, urbanisme, agriculture & forêt, tourisme durable.

Pollution lumineuse

Dans le cadre de l'action « un ciel étoilé pour le Doubs Horloger », le PNR du Doubs Horloger accompagne ses communes membres vers une réduction de la pollution lumineuse et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques dans la gestion de l'éclairage public. Le Parc naturel régional du Doubs Horloger mène, entre autres, plusieurs actions d'information et de sensibilisation : animations grand public (Chamesol, Saint-Hippolyte, Loray, La Chenalotte), réunions d'information, élaboration de supports de communication.

13 **Communes du PNR du Doubs Horloger expérimentent l'extinction de l'éclairage public partiel ou total, dont Morteau, Les Fins, Bonnétage, Saint-Hippolyte, Loray Valoreille... D'autres s'engagent à tester la démarche prochainement.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En France, selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, en 2017 l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales.
- La lumière artificielle est la 2ème cause de mortalité des insectes. *

** Source : Muséum d'Histoire Naturelle d'Orléans - Etude du Service Environnement*

Agriculture & forêt

Dans le cadre de l'appel à projet « initiative biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Parc naturel régional du Doubs Horloger participe à la mise en œuvre d'un programme qui étudie l'importance du rôle des haies pour la biodiversité et la préservation de la ressource en eau.

© FDC25

Objectif : 20 000 arbres champêtres plantés sur la période 2020-2024.

Depuis 2020, en partenariat avec la Fédération Départementale des chasseurs du Doubs, 2,4 km de haies et près de 4000 arbres ont été plantés (Les Terre-de-Chaux, Bonnétage, Charquemont...). D'autres chantiers sont notamment prévus aux Fontenelles et au Russey où les élèves du lycée d'Enseignement Agricole Privé St-Joseph viendront une nouvelle fois prêter main-forte ! Ces projets de plantation bénéficient aux agriculteurs, particuliers et collectivités volontaires.

Autres partenaires du programme : Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90, l'Afac Agroforesteries, la Fondation Yves Rocher, le Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie et Interbio Franche-Comté.

Mobilités douces

© PNR du Doubs Horloger

Le « Plan Doux Horloger » porté par le Parc naturel régional du Doubs Horloger, vise à favoriser les déplacements doux (à pied, à vélo...) sur le territoire des Communautés de Communes du Plateau du Russey, du Pays de Maiche et du Val de Morteau.

L'objectif de ce Plan est double :

- Proposer aux collectivités un plan d'action pour mettre en place des aménagements sécurisés favorisant les déplacements doux, telles que des voies cyclables ;
- Proposer des services qui développeront la pratique du vélo.

Pour répondre aux besoins de la population et cerner les habitudes de déplacement sur le territoire, une enquête en ligne a été lancée de juin à août 2022. Les 500 réponses recueillies ont permis d'affiner les réflexions et d'alimenter le diagnostic en cours de rédaction. Merci pour votre mobilisation !

Contact : 03 81 68 53 32 - info@parcdoubshorloger.fr / www.parcdoubshorloger.fr

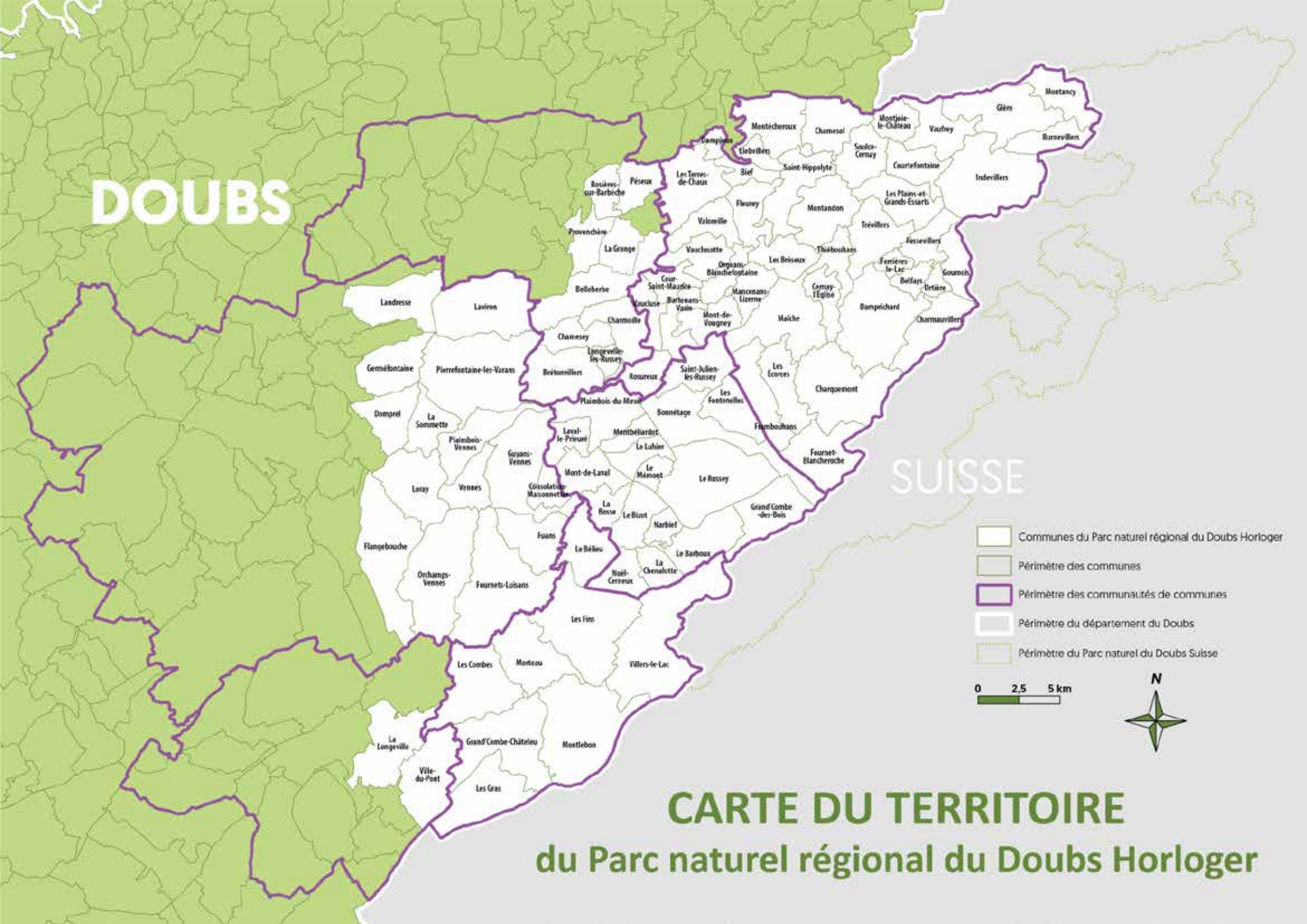

CARTE DU TERRITOIRE

du Parc naturel régional du Doubs Horloger

L'ADMR RÉSOLUMENT AU SERVICE DE LA POPULATION DE FRAMBOUHANS.

Malgré une crise sanitaire qui se prolonge, salarié(e)s et bénévoles, restent totalement impliqués dans leur mission. Pour assurer une meilleure prestation, l'association recrute plusieurs aides à domicile.

Qui peut parler le mieux de notre association ? Nous avons choisi de laisser la parole à Astrid Koller qui exerce sur le secteur de Frambouhans depuis 2 ans.

«Aider les personnes m'aide à me sentir utile. Une grande partie du travail consiste dans l'entretien du cadre de vie et l'aide à la toilette. Les autres tâches sont variées et intéressantes. J'aide nos bénéficiaires à faire leurs courses et à préparer les repas. L'accompagnement social est très motivant. J'aime les écouter raconter leurs souvenirs quand on sort les albums photos. Beaucoup apprécient également les jeux de société. Ce métier a une vraie utilité sociale. Je m'occupe des gens comme j'aimerai qu'on s'occupe de moi quand mon tour viendra».

L'ADMR du Doubs voulait casser l'image des aides à domicile sous-payé(e)s et mal considéré(e)s. Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années afin de valoriser cette profession vitale pour le maintien à domicile de nos aînés ou des personnes en situation de handicap. La nouvelle grille indiciaire nationale d'octobre 2021 a permis une remise à niveau des salaires. La mise à disposition d'un véhicule de service ou de fonction représente une économie importante pour les salarié(e)s. Tout le matériel nécessaire à l'exercice du métier est gracieusement fourni (équipement de protection, blouse, kit ménage et téléphone professionnel). Et tous les salarié(e)s ont accès à un vaste programme de formation. Femme ou homme, vous avez un bon relationnel, vous savez faire preuve de discrétion et de professionnalisme, vous êtes à l'écoute, rigoureux et disponibles … Venez nous rejoindre ! Nous pourrons étudier avec vous les conditions d'une collaboration fructueuse : CDI, CDD, temps partiel, travail complémentaire, remplacement week-ends ou vacances, jobs étudiants, … Nous sommes également à la recherche de nouveaux bénévoles pour étoffer l'équipe existante et mener de nouvelles missions concrètes sur le terrain (visites aux personnes âgées, animation de la vie locale, formation numérique, suivi du projet associatif, communication interne et externe, …).

Pour tout contact :

Jean-Marie Bessot (06-41-10-16-64) – Secrétariat Charline Moser (03-81-64-25-76)

Adresse : Maison des Services – 4, rue de l'Église – 25140 Charquemont

Téléphone : 03-81-68-23-87 – Mail : admrcharquemont@fede25.admr.org

Le Secours Catholique

Le Secours Catholique-Caritas France est fondé le 8 septembre 1946, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.
Il éveille l'opinion aux nombreuses formes de pauvreté en lançant de grandes campagnes (campagne des malades, des vieillards, des berceaux, du logis…) qui cherchent à provoquer dans la société une « contagion de la charité » selon les propres mots de son fondateur, le père Jean Rodhain.

À travers des groupes d'action citoyenne, l'association se mobilise, en France et à l'international, pour améliorer l'accès aux droits de tous : droit au logement, à la santé, à l'éducation, à la citoyenneté, à l'alimentation et à l'eau…
Le Secours Catholique-Caritas France œuvre pour que chacun ait une place dans la société.
Dans ce sens, l'association agit avec les personnes en situation de précarité pour que leur valeur et leur dignité soient enfin reconnues par tous.
Au sein de ses groupes locaux, la parole, la participation et la prise de responsabilité de tous est encouragée.
Le Secours Catholique entend ainsi favoriser l'autonomie dans l'action, et permettre à chacun de proposer des solutions aux difficultés rencontrées et de mettre en œuvre les initiatives pour y répondre.
L'entraide, la mise en réseau et le partage d'expériences entre habitants d'un même territoire sont encouragés.

Dans le but de favoriser les rencontres, l'équipe de Maîche du Secours Catholique organise des balades appelées un « bout de chemin », afin d'oser aller vers les autres.
L'ouverture à tous et la mixité sociale lors des marches peuvent donner lieu à des rencontres improbables : lors des 2 dernières marches, un des bénévoles a fait la rencontre de 2 responsables d'entreprise et d'établissement. S'en sont suivis des visites d'entreprise.
Bien plus qu'un concept, la marche permet d'accéder au monde de l'autre, de faire tomber des préjugés.
Chaque personne aspire à la même humanité. Un demandeur d'emploi peut discuter avec un chef d'entreprise. Ce dernier peut évoluer sur sa vision des personnes en recherche d'emploi.
Dans le même temps, la personne en recherche d'emploi peut, éventuellement, arrêter de se dire : « ces méchants patrons ».

Vous pouvez nous trouver pour partager un temps de convivialité au rez-de-chaussée de la mairie de Maîche sur une entrée à l'arrière, en face de la boucherie, le jeudi entre 16h et 18h.
Nous sommes constamment en recherche de nouveaux bénévoles. Merci à vous de vous sentir concernés.

La MARPA « Les Vergers de Montjoie»

La MARPA « Les Vergers de Montjoie » propose aux personnes âgées autonomes, des appartements d'une trentaine de m2 équipés d'une kitchenette, d'une salle de bains et d'une pièce à vivre.

Ils peuvent ainsi profiter d'un cadre de vie collectif avec des repas préparés sur place, des animations, la présence du personnel, un système de télé-assistance…

A ce jour, 18 résidents sont accueillis au sein de l'établissement.

La structure est une association Loi 1901, co-présidée par 3 personnes (Mmes BONNOTTE, LIGIER et GLASSON).

Différentes manifestations ponctuent le quotidien des résidents (gym douce, ateliers mémoire, massages bien-être, conférences, spectacles de magie ou musicaux, art floral, chorale…)

« La bonne ambiance, la convivialité et les échanges font de la MARPA un lieu où il fait bon vivre » disent les résidents.

N'hésitez pas à pousser la porte et venir nous rencontrer.

FRAMBOUHANS

et son histoire

Il y a 100 ans au sein du conseil municipal

Séance du 16 janvier 1921

Le Maire donne lecture de la lettre en date du 18 décembre 1920 par laquelle Monsieur le Préfet prie M le Maire de Frambouhans de réunir le conseil municipal en vue de prononcer la radiation de la liste d'assistance du nommé Monnot Alcine, qui réside à Mancenans, en faisant connaître que l'intéressé bénéficie de la retraite ouvrière et paysanne et reçoit d'autre part de ses enfants une pension qui lui procure des ressources supérieures au taux de l'allocation fixé dans la commune. Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, prononce la radiation de la liste d'assistance de M Monnot Alcine.

Le Maire donne lecture des lettres en date du 27 décembre 1920 par lesquelles Monsieur le Préfet prie M le Maire de Frambouhans de réunir le conseil municipal en vue de prononcer la radiation de la liste d'assistance de la nommée Epenoy née Richard en faisant connaître que 2 de ses enfants étant en situation de subvenir à ses besoins.

Et de la nommée Mme Saintot née Guillaume qui se procure par son travail des ressources supérieures au taux de l'allocation fixé dans la commune.

Le conseil municipal, vu les lettres de M le Préfet, prononce la radiation de la liste d'assistance de Mme Epenoy née Richard et de Mme Saintot née Guillaume.

Séance du 29 janvier 1921

Le Maire présente au conseil municipal une demande de M Jourdain Henri, qui a son fils ainé soldat, lequel étant en permission agricole est tombé malade et a occasionné des frais de son père, qui est dans une situation bien modeste, lesquels frais s'élèvent à 250 francs pour le docteur et 106,30 francs pour le pharmacien sans compter les autres frais de nourriture, soins, perte de temps, etc… et par laquelle il sollicite une subvention de la commune pour lui aider à payer le médecin. Le service de santé lui a bien payé 29 journées à 3,77 francs l'une, prix de la journée d'hôpital soit 109,30 francs, en font foi les notes jointes à sa demande, mais cette somme est loin de compenser les frais de perte de temps, etc…

Le conseil municipal, vu la demande de M Jourdain et les pièces à l'appui, considérant que sa situation est digne d'intérêt, qu'il ne possède rien, qu'il n'a que le produit de son travail pour subvenir à sa famille, qu'il est veuf et qu'il a encore des enfants en bas âge, lui vote une subvention de 250 francs pour lui aider à payer le médecin.

Le Maire expose que les ouvriers l'année dernière ne pouvaient pas acheter de lait chez les propriétaires de vaches parce que ces derniers avaient plus d'avantage à le vendre au fromager. Il y avait pour eux disaient-ils moins de dérangement, les ouvriers pouvaient en avoir à la maison du dépôt de lait. Le propriétaire de la fromagerie était bien consentant de leur en laisser, mais il fallait quelqu'un pour le distribuer et le conseil s'était engagé à rétribuer la personne qui se chargerait de le faire afin que tous ceux qui désireraient avoir du lait pour leur usage puissent en avoir.

Mme Edouard Faivre chez qui était déposé le lait avant de le conduire à la fromagerie à Bonnétage s'en est chargée et a fait ce service, il propose de lui voter une indemnité.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et se rappelant son engagement, vote une subvention de 100 francs à Mme Faivre à titre d'indemnité pour le service rendu de distribution de lait.

Le Maire expose que le crédit article 48 du budget pour entretien des clôtures communales n'est pas suffisant pour payer toutes les dépenses. Le crédit étant de 1600 francs et les dépenses se montent à 1718 francs, d'où un déficit de 118 fr, il invite le conseil à voter un crédit complémentaire de pareille somme.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, vote un crédit de 188 fr pour complément à l'article 48 entretien des clôtures communales en 1920.

Le Maire communique au conseil le procès-verbal de mesurage et d'estimation ainsi que le plan de la parcelle de terrain à aliéner à M Corneille Victor pour agrandissement de jardin pris dans la section A en nature de pâture et broussailles, d'une

contenance totale de 9 ares 54 centiares fait par M Bouhelier Jules, géomètre à Maiche au prix fixé par le conseil municipal de 0,30 centimes le mètre carré.

Le conseil municipal après avoir examiné attentivement le procès-verbal de mesurage du plan de M Bouhelier est d'avis d'approuver. La somme que M Corneille aura à payer au receveur municipal sera de 286,45 fr. Il devra payer en outre tous les frais de timbre, d'enregistrement, de commande, etc… et il devra barrer convenablement à ses frais.

Le Maire expose que la préparation pour la distribution des cartes de pains et les cartes de sucre à prix réduit, a imposé un surcroit de travail au secrétaire de mairie, qu'il y aurait bien de lui voter une gratification pour ce travail, pour l'année 1920. Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, considérant que réellement le secrétaire de mairie a eu un surcroît de travail de faire les listes en double des ayants droits à la carte de pain et à la carte de sucre à prix réduit, ainsi que de préparer les cartes de pain tous les mois, lui vote une gratification de 200 francs.

Le Maire expose qu'il n'y a pas de crédit ouvert au budget pour publication et affichage, qu'il y aurait lieu de voter une indemnité pour celui qui a assuré ce service. Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, vote une somme de 80 fr à M Vienot Camille à titre d'indemnité pour publication et affichage.

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire de Monsieur le Préfet concernant l'achat d'un sac d'accouchement dans chaque commune. Ce sac comprendrait du matériel de literie (draps, chemises, alèze …), certains objets de première nécessité et des médicaments d'urgence. Il ajoute que le prix de revient ne dépasserait pas 300 francs et que cette dépense pourrait être réduite à 200 francs, si le département peut disposer de certains articles à provenir des stocks de guerre.
Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture de la circulaire précitée et en avoir délibéré, n'est pas d'avis de faire la création d'un sac d'accouchement parce qu'il ne voit pas qu'il serait bien utile dans la commune.

Séance du 12 février 1921

Le Maire expose qu'il y a des chablis bois secs et dépérissants dans les forêts communales, qu'il est urgent de demander l'autorisation de les vendre.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités supérieures compétentes, l'autorisation de vendre les chablis bois secs et dépérissants sur le parterre de la coupe entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire expose qu'il y a lieu de demander l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités supérieures compétentes, l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales spécialement en faveur de la classe ouvrière et sans aucune redevance en raison de la vie chère.

Le Maire présente au conseil municipal une demande fournie par M Feuvrier horloger domicilié à Frambouhans, sollicitant l'allocation militaire pour son fils Maurice de la classe 1921, soutien indispensable de famille.

Le conseil municipal, considérant que la réalité des motifs invoqués est établie, que ses enfants plus âgés sont mariés et ont de la famille, qu'ils ne peuvent pas venir en aide, qu'il a encore deux jeunes enfants dont un maladif, que lui-même est infirme et qu'il ne possède absolument rien, émet un avis très favorable à sa demande.

Le conseil présente une demande formée par Mme Vauthier Julina née André, épouse séparée légalement de son mari, horlogère, domiciliée à Frambouhans, sollicitant l'allocation militaire pour son fils Alcide Vauthier de la classe 1921 soutien indispensable de famille.

Le conseil municipal, considérant que la réalité des motifs invoqués est établie, que ses enfants plus âgés sont mariés et que malgré qu'elle touche une allocation de 400 francs par an pour un de ses fils tué à l'ennemi à la dernière guerre et en raison de la vie chère, émet un avis très favorable.

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément à la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables prévois de ressources avec les pièces à l'appui contenant deux noms dans la première partie MM Jourdain et Laurent.

Le conseil municipal, considérant que M Jourdain est âgé de 70 ans, qu'il a deux enfants qui sont mariés et chargés de famille, qu'ils ne peuvent lui venir en aide, que M Laurent est dans le même cas, décide de les admettre dans la première partie de la liste ayant tous les deux leur domicile de secours dans la commune, mais comme tous deux bénéficient de la retraite ouvrière, il y a lieu de la faire la réduction par l'application de l'article 20 de la loi, comme l'a fait le bureau de bienfaisance et à fixer l'allocation pour Jourdain à 9 fr et pour Laurent à 8,75 par mois.

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois du 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, comprenant trois noms dans la première partie, MMme Perrigot Madeleine née Frelet, Epenoy Alexina née Crevoisier et Vauthier Colette née Midey et deux dans la deuxième partie Melle Mottet Marthe âgée de 19 ans et dont le domicile légal est chez son père à Bart (Doubs) ayant quittée la commune le 26 janvier 1920 et Mme Romain née Clerc Alphonsine dont le domicile de secours doit être à Saint Julien.

Le conseil municipal, vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues par son application, vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance, vu les dossiers des pièces produites par les postulantes, prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposés par le bureau de bienfaisance.

Le Maire expose qu'il y a bien des ouvriers en chômage dans la commune et il propose de faire faire des travaux pour leur donner de l'ouvrage, les chemins vicinaux étant tous en bien mauvais état, il propose de voter un crédit pour faire tirer des pierres et les casser pour les mettre sur les chemins vicinaux.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable à la proposition et vote un crédit de 4000 francs pour payer les ouvriers qui auront travaillé soit au tirage et cassage des pierres, soit à d'autres travaux que le conseil désignera.

Séance du 20 février 1921

Le Maire invite le conseil municipal à fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe affouagère et des chablis bois secs et dépérissants.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, adopte les prix suivants pour servir de base à l'adjudication de l'exploitation de la coupe affouagère de l'exercice 1921 et des chablis bois secs et dépérissants. L'entrepreneur sera responsable des dégâts faits aux clôtures des forêts. Il devra les réparer convenablement.

Forêts résineuses

- La somme de 0,20 cent par arbre numéroté
- Celle de 8 fr par arbre ébranché. Il ne sera ébranché que ceux désignés par le service forestier.

Travaux mis en charge

- La somme de 16 fr par journée pour dégagement de semis, fournir 6 journées parcelle n° 96
- Celle de 16 fr par mètre cube de pierres cassées à l'anneau de 0,06 et employées, fournir 15 m sur les chemins forestiers.
- Celle de 2 fr (murs de 0,80 à la base, 0,40 sous hérisson et 1 m hauteur) mètre courant de mur à construire ou à réparer, 200 m parcelle n°2.

L'indemnité de surveillance et de responsabilité est fixée à la somme de 100 fr. Cette somme seule est passible du rabais d'adjudication.

Séance du 20 mars 1921

Le Maire donne lecture au conseil de la lettre en date du 5 mars 1921 par laquelle Monsieur le Préfet pris M le Maire de Fambouhans d'inviter le conseil municipal a prononcer la radiation de la liste d'assistance aux femmes en couches de Mme Perrigot née Frelet Madeleine qui ne peut être considérée comme privée de ressources au sens de la loi en raison du gain de son mari préposé des douanes (5900 fr par an).

Le conseil municipal, vu l'avis de Monsieur le Préfet, décide de rayer Mme Perrigot de la liste d'assistance aux femmes en couches.

Le Maire communique au conseil la délibération en date du 23 janvier 1921 pour laquelle le conseil municipal de Maiche sollicite la création de 5 nouvelles foires qui auraient lieu le premier samedi des mois de février, mars, avril, septembre et octobre et il invite le conseil à donner son avis.

Le conseil municipal, considérant que la création de ces nouvelles foires seront très utiles pour les cultivateurs de la région, émet un avis favorable.

Le Maire expose que Monsieur le Procureur de la République de Montbéliard demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de la suppression d'une étude d'huissier à Maiche, ou sur les inconvénients qui pourraient se produire si cette suppression était effectuée.

Le conseil municipal, considérant que les titulaires actuels des deux offices d'huissiers à Maiche, étant donnée la décroissance des affaires dans le canton, sont d'accord de demander la suppression de l'une des deux offices. Considérant que dans l'arrondissement de Montbéliard, Maiche est le seul des cantons ruraux possédant encore deux titulaires de charges d'huissiers, décide qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que l'un des deux offices de canton de Maiche soit supprimé et en conséquence émet un avis favorable à cette suppression, en tous cas déclare s'en rapporter à la décision qui sera prise par les autorités compétentes.

Séance du 1er avril 1921

Le Maire présente au conseil municipal le compte rendu par M Maitre, receveur municipal, de ses recettes et de ses dépenses du 1er janvier 1920 au 15 octobre 1920.

Le conseil municipal admet les recettes pour la somme de 34035,87, les dépenses pour celle de 45245,95, fixe l'excédent à 11210,08 fr.

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 50862,42 fr, le déclare débiteur, sur la gestion écoulée de39652,34 fr.

Article 3 : l'assemblée demande au conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable d'approuver le dit compte.

Séance du 11 mai 1921

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, comprenant une femme dans la 1ère partie Mme Bouhelier née Midey Denise. Le conseil municipal, vu la loi du17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application, vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance, vu le dossier des pièces produites par la postulante, prononce l'admission à l'assistance de la bénéficiaire proposée par le bureau de bienfaisance, quoiqu'elle ne soit pas bien nécessiteuse.

M le Président donne connaissance au conseil de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 20 avril 1921, qui invite cette assemblée conformément aux prescriptions de l'article 105 du code forestier, à se prononcer sur les destinations à donner aux bois de chauffage et de construction qui font partie de la coupe affouagère essence résineuse, qui sera délivrée à la commune en 1921 par l'administration forestière.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide que la vente aura lieu sur le parterre de la coupe pied par pied entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire donne connaissance au conseil de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 20 avril 1921 qui fait connaitre et rappelle d'une façon tout à fait spéciale les termes de la décision ministérielle du 4 février 1837 toujours applicable, en ce qui concerne les demandes de coupes extraordinaires par les conseils municipaux qui dit dans son article 1er que les demandes devront être adressées au Préfet avant le 15 juin de chaque année suivante. En conséquence, il propose au conseil de demander la délivrance d'une coupe extraordinaire de bois de 198 mètres cubes en 1922, pour le produit être employé à l'amortissement de l'emprunt pour l'installation de l'énergie électrique.

Le conseil municipal, vu la lettre de Monsieur le Préfet et l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable à la proposition.

Séance du 23 mai 1921

Le Maire expose au conseil municipal que les communes de Belleherbe, Bretonvillers et Courtefontaine ont manifesté l'intention d'adhérer au syndicat intercommunal de la vallée du Dessoubre et prie en conséquence le conseil de vouloir bien en exécution de l'article 169 de la loi du 22 mars 1890, délibérer sur la suite à donner à ces demandes.

Le conseil municipal, l'exposé du Président entendu, décide d'admettre au syndicat les communes de Belleherbe, Bretonvillers et Courtefontaine.

Séance du 19 juin 1921

Le Maire soumet au conseil municipal la liste dressée par le bureau de bienfaisance avec les pièces à l'appui pour assistance aux familles nombreuses contenant un nom dans la deuxième partie, Mme Faulque.

Le conseil municipal considérant que Mme Faulque est veuve depuis le 27 mai 1921 avec 4 enfants en bas âge et sans ressources, qu'elle est dans une situation très nécessiteuse est d'avis de l'admettre à l'assistance sur la 2ème partie de la liste, n'ayant pas son domicile de secours dans la commune.

Le Maire présente au conseil, la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 20 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches comprenant une femme dans la 1ère partie de la liste, Mme Démoly née Vivot Bernadette.

Le conseil municipal, vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application, vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance, vu le dossier des pièces produites par la postulante, prononce l'admission à l'assistance de la bénéficiaire proposée par le bureau de bienfaisance.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les résultats de l'enquête parcellaire prescrite, sur le projet de rectification sur le territoire de Frambouhans du chemin vicinal ordinaire de St Julien à Charquemont, qui a eu lieu du 17 avril au 26 avril 1921, au cours de laquelle aucune réclamation n'a eu lieu.

Le conseil municipal, considérant que, malgré qu'il n'y a pas eu de réclamation lors de cette dernière requête, à la suite de celle qui a eu lieu pour le même chemin du 5 au 19 août 1920, pendant laquelle une réclamation a été inscrite au procès-verbal, émanant de M Georges Laurent tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, par laquelle il demandait de porter l'indemnité évaluée à 100 francs par le service vicinal, à 150 francs que le commissaire enquêteur avait donné un avis favorable à la réclamation, le conseil municipal par délibération en date du 5 septembre 1920 avait été d'avis d'accorder 150 fr aux enfants pour indemnité de leur terrain, décide de maintenir son vote du 5 septembre 1920.

Séance du 3 juillet 1921

Le Maire présente au conseil municipal, les demandes formées par M. M Taillard Camille pour perte de deux chèvres estimées 600 francs et M Cagnon Léon pour perte d'une génisse estimée 1000 francs et par Mme Vauthier Julima pour en commencement d'incendie dont elle a éprouvé une perte de 500 francs en linge et habits et qu'elle n'est pas assurée et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, vu les demandes ci-dessus et l'exposé du Maire entendu, considérant que le sieur Taillard Camille est un simple ouvrier marié ayant 2 enfants en bas âge, lui vote un secours de 100 francs.
Considérant que le sieur Cagnon Léon est un fermier, que lui-même est infirme, lui vote un secours de 50 francs.
Considérant que la dame Vauthier Julima est une simple ouvrière qui ne possède rien, lui vote un secours de 50 francs.

Le Maire a communiqué au conseil, la lettre en date du 18 juin 1921 transmise par M le Sous-Préfet à la date du 22 juin dernier, par laquelle M le Préfet, après avoir énuméré les services rendus et ceux à rendre par l'Office Départemental de placement gratuit surtout en ce temps de chômage, sollicite une subvention de la commune.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet et celle de M le Sous-Préfet et l'exposé du Maire entendu, vote une subvention de 50 francs en faveur de l'Office Départemental de placement gratuit.

Le Maire a communiqué au conseil municipal la copie de la décision de la commission chargée d'examiner les projets de

création de monuments à la mémoire des soldats morts pour la patrie en date du 3 juin 1921, transmise par M le Sous-Préfet à la date du 10 juin dernier.

La commission attire l'attention de la municipalité sur l'inconvénient de l'emploi de la fonte bronzée pour la statue qui sous l'action de la pluie et des intempéries se détériore rapidement. (durée maximum de 4 ou 5 ans). Elle estime également que pour le prix de 55000 francs, la commune pourrait exiger une statue en bronze.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission d'Esthétique et de son avis, en a fait part à l'entrepreneur, qui sur la demande du conseil a accepté de donner à la statue un bronzage métallique. En conséquence, le conseil municipal et Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver le projet dans cette condition.

Le Maire expose que les chemins vicinaux sont dans un bien mauvais état, qu'à certains endroits ils sont presque impraticables, il propose au conseil sur l'avis d'un de ses membres de voter un crédit destiné à les améliorer et de passer le rouleau aux plus mauvais endroits.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, vote un crédit de 6000 francs destiné à améliorer les chemins vicinaux.

Le Maire rappelle au conseil et lui communique à nouveau la circulaire en date du 8 avril 1921 par laquelle M le Préfet, après avoir exposé que beaucoup d'œuvres se sont créées chez nous pour arrêter le fléau de la tuberculose, que toutes sont animées d'un bel esprit de dévouement et de réalisation, fait connaître qu'il a pensé non seulement à les encourager individuellement mais aussi à les fédérer en une sorte de groupement qui a pris le nom d'Office Départemental d'Hygiène Sociale et de Préservation Antituberculeuse du Doubs ; et il demande une subvention de la commune en faveur de cet office. Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, vote une subvention de 50 francs qui sera versée au compte de l'Office Départemental d'Hygiène Sociale et de Préservation Antituberculeuse du Doubs.

Le Maire donne lecture au conseil de la lettre en date du 17 juin 1921, par laquelle M le Préfet prie M le Maire de Frambouhans d'inviter le conseil municipal à prononcer la radiation de la liste d'assistance de la nommée Bouhélier née Midey qui ne peut être considérée comme privée de ressources en raison du gain de son mari et qu'elle bénéficie en outre d'une pension au titre de veuve de guerre d'un premier mari.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, décide de rayer Mme Bouhélier née Midey de la liste d'assistance aux femmes en couches.

Séance du 21 août 1921

Le Maire expose qu'il y a lieu d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales par actions et fixe l'acte de l'action à 1 franc pour les chasseurs de la commune et à 3 francs pour les chasseurs étrangèrs.

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la circulaire en date du 31 juillet 1921 insérée au n° 13 du recueil des actes administratifs de la présente année par laquelle M le Préfet rappelle que l'article 3 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des juges consulaires dispose que la liste des électeurs est dressée tous les ans pour chaque commune, dans la première quinzaine du mois de septembre par le maire assisté de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal. Les prescriptions de la loi susvisée sont applicables aux élections des membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des Arts et Manufactures.

Il prie de vouloir bien profiter de la prochaine session d'août pour inviter le conseil à procéder au choix des deux délégués qui doivent participer à la confection des listes.

Le conseil municipal désigne M. M Perrey Alfred et Gabet Charles.

Chapitres additionnels au budget 1921

Le conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux ;

Vu les propositions présentées par les agents voyers pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux ;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, compte dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 483,57 francs.

Considérant qu'il reste à recouvrer sur l'exercice 1920, 40,51 francs, ce qui fait un total de 524,08 francs.

Délibéré : le reliquat de l'exercice de 1920 sera employé conformément aux indications de la colonne des tableaux qui suivent ;

Les recettes et les crédits supplémentaires non prévus au budget de 1921 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent.

Budget de l'exercice 1922

Le conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux ;

Vu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun, que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1922 ;

Vu l'arrêté de mise en demeure de M le Préfet ;

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun, vote l'inscription au budget de la commune des recettes et des crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1922, le tout conformément aux indications de la colonne des tableaux 4 qui précédent ;

Décide enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1922 seront converties en tâches d'après le tarif précédemment adopté et qui est maintenu pour 1922.

Le Maire expose au conseil municipal qu'en conformité de l'article 7 de la loi du 15 juin 1906, la délibération du comité du syndicat de le Vallée du Dessoubre autorisant son président à passer avec la Société Electrique de Belchamps l'acte de concession de distribution électrique doit être homologuée par des délibérations de tous les conseils municipaux des communes syndiquées.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, ratifie purement et simplement la délibération susvisée et prie M le Préfet de vouloir bien approuver.

Le président expose au conseil municipal que la commune d'Indevillers a manifestée l'intention d'adhérer au Syndicat Intercommunal du plateau du Dessoubre et prie en conséquence le conseil de vouloir bien en exécution de l'article 169 de la loi du 22 mars 1890, délibérer sur la suite à donner à cette demande.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide d'admettre au syndicat, la commune d'Indevillers.

Le Maire communique au conseil municipal la liste dressée par le bureau de bienfaisance avec les pièces à l'appui pour l'assistance aux familles nombreuses contenant un nom dans la 1ère partie M Vauthier Cyrille.

Le conseil municipal, considérant que M Vauthier Cyrille est père de 7 enfants dont 5 ne peuvent encore rien gagner, que bien qu'il soit logé, qu'il possède quelques têtes de bétail, il est méritant ; qu'il y a lieu aussi d'encourager la natalité, il décide d'admettre à l'assistance pour un enfant conformément à la loi, ayant 4 enfants au-dessous de 13 ans.

Le Maire expose que pour l'établissement de la ligne électrique qui doit amener l'électricité à Frambouhans depuis Sur les Graviers, commune de St Julien, on est obligé de passer sur des terrains de particuliers et que c'est la commune qui doit payer les indemnités, il propose au conseil de nommer deux membres pour traiter avec MM Pugin et Romain.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, désigne et délègue M le Maire et M Jourdain Henri conseiller municipal pour traiter au nom de la commune avec MM Pugin et Romain pour les indemnités à donner pour l'emplacement des poteaux sur leurs propriétés.

L'an mil neuf cent vingt et un, le premier octobre devant nous Charles Vienot maire de la commune de Frambouhans canton

de Maiche s'est présenté M Faivre du Paigre Georges, délégué par arrêté de M l'Inspecteur d'Académie du Doubs en date du 29 septembre 1921, dans les fonctions d'instituteur stagiaire à Frambouhans en remplacement de M Amstutz Marcel, lequel nous as prier de procéder à son installation.

Vu l'avis dont M Faivre du Paigre est porteur et l'arrêté qui le concerne, nous déclarons M Faivre du Paigre Georges installé dans ses fonctions et il a signé avec nous.

Séance du 6 novembre 1921

Le Président appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de fixer pour 1921, la taxe à percevoir par chaque tête de bétail envoyée aux pâturages sur les terrains communaux non amodiés.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M le Président, considérant que les terrains communaux abandonnés à la jouissance en nature des habitants sont situés lieux dits Sous l'Adroit, sur Le Cotard, Ban aux Vaux, Crôtot et Cuché et ont une étendue d'environ 70 hectares fixe, ainsi qu'il suit, sauf l'approbation de M le Préfet, la taxe des pâturages pour l'année 1921 :

- Juments avec poulains 38
- Chevaux de 2 ans 29
- Chevaux d'un an 22
- Vaches 16
- Bovines 2 ans 14
- Bovines 1 an 11
- Bovins moins d'un an 7
- Brebis et chèvres

Monsieur le Président après avoir déclaré la séance ouverte a invité le conseil à établir la liste des candidats pour la nomination des répartiteurs titulaires et des répartiteurs suppléants devant exercer pendant l'année 1922 et a exposé qu'aux termes du titre II de la loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798) et l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, le conseil devait soumettre au choix de l'administration préfectorale deux listes de dix noms dont l'une pour les fonctions de répartiteurs titulaires et l'autre pour les fonctions de répartiteurs suppléants, chacune des listes devant comprendre six noms de contribuables fonciers résidant dans la commune et quatre noms de contribuables fonciers non domiciliés dans la commune. Il a rappelé en outre, au conseil, qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Etat, en date du 24 novembre 1882, les maires et adjoints étant répartiteurs de droit, ne devaient pas figurer sur les listes de proposition.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vingt candidats à présenter au choix de l'administration fréfectorale.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Répartiteurs titulaires

Propriétaires domiciliés dans la commune

N° d'ordre	Noms et prénoms	Age	Profession	Demeure	Observations
1	Azelvandre Jules	61	horloger	Frambouhans	1
2	Gay Léon	56	cultivateur		2
3	Gasner Jules	34	cultivateur		
4	Faivre Edouard	54	cultivateur		3
5	Compagne Hilaire	53	horloger		
6	Frézard Henri	34	cultivateur		

Propriétaires forains

1	Gasner Léon	44	cultivateur	Le Russey	
2	Jeannerot Amédée		cultivateur	Les Ecorces	4
3	Billod Arsène	66	cultivateur	Les Fontenelles	
4	Corneille Alphonse	54	cultivateur	Montandon	5

Répartiteurs suppléants

Propriétaires domiciliés dans la commune

1	Billod-Morel Paul	46	cultivateur		1
2	Vermot-Desroches Arsène	55	horloger		
3	Choulet Henri	56	horloger		2
4	Garessus Jules	36	cultivateur		3
5	Patois Alire	44	horloger		
6	Gabet Charles	46	horloger		

Propriétaires forains

1	Monnot Norbert	28		Morre	4
2	Corneille Paul		rentier	Maiche	5
3	Guillaume Just		cultivateur	Fournet-Blancheroches	
4	Guillaume Louis		cultivateur	Bonnétage	

Monsieur le Président donne lecture au conseil municipal, de la circulaire du 10 octobre 1921, par laquelle M le Préfet, rappelle que les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués pour la formation des commissions chargées de la révision des listes électorales et du jugement des réclamations qui pourraient se produire.

Monsieur le Président donne également lecture des instructions de M le Ministre de l'Intérieur sur la matière, contenues dans les circulaires des 30 novembre 1884, 25 janvier 1888 et 9 septembre 1913. Deux commissions sont appelées à concourir à ce travail.

La première chargée de procéder à la révision des listes, de compose :
- Du Maire ou à défaut d'un adjoint,
- D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- D'un délégué choisi par le conseil municipal.

La deuxième, chargée du jugement, en premier ressort des réclamations, se compose :
- Des membres composant la première commission,
- De deux nouveaux délégués du conseil municipal

En conséquence, M le Président invite le conseil municipal à délibérer à l'effet de désigner ses délégués pour la formation des commissions susmentionnées

Le conseil municipal, l'exposé du Président entendu, désigne M Perrey Alfred, menuisier, conseiller municipal pour faire partie de la première commission.

Et MM Vienot Camille cultivateur et Azelvandre Paul cultivateur, conseillers municipaux pour faire partie de la deuxième commission.

Le Président présente au conseil, la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913, sur l'assistance aux femmes en couches comprenant deux noms dans la 1ère partie, MMme Bouhelier Isabelle née Corneille, Taillard Camille née Vauthier Marthe, avec les pièces à l'appui, et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application, vu les dossiers des pièces produites par les postulantes.

Considérant que Mme Bouhelier née Corneille à déjà un enfant en charge et ne possède rien, que son mari est journalier et n'est pas occupé tous les jours ne peut la subvenir convenablement.

Considérant que Mme Taillard née Vauthier a déjà deux enfants à charge et ne possède rien, qu'elle n'a que le produit du travail de son mari pour la subvenir, ne peut le faire convenablement.

Prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance, Mme Bouhelier née Corneille Isabelle et Mme Taillard née Vauthier Marthe portées dans la 1ère partie de la liste ayant leur domicile de secours dans la commune.

Séance du 17 novembre 1921

Le Président soumet au conseil municipal le dossier d'acquisition de terrain pour la rectification du chemin VO n° 2 partie comprise entre le chemin n° 43 et la limite des Ecorces.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, approuve l'acte d'acquisition passé avec M Panné, propriétaire du terrain à emprunter, et étant donné que la dépense sera inférieure à 500 francs, demande la dispense de purge des hypothèques et de transcription à l'égard du vendeur.

Fait connaitre que les crédits nécessaires à l'acquisition ont été votés dans les délibérations antérieures, le 5 septembre 1920 et 19 juin 1921.

Le président communique au conseil, la lettre en date du 24 août 1921 par laquelle Monsieur le Préfet du Doubs fait connaitre que Mme Faulque née Besançon admise au bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, assistance aux familles nombreuses qui habite la commune de Frambouhans depuis le 20 décembre 1920, aura son domicile de secours dans cette commune à partir du 1er janvier 1922 et il invite le conseil à procéder à une nouvelle enquête sur la situation de famille et de fortune de Mme Faulque et de la faire admettre s'il y a lieu par le conseil municipal de Frambouhans.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, considérant que la situation de Mme Faulque née Besançon Marthe ne s'est pas améliorée, qu'elle ne possède rien, décide de l'inscrire sur la liste des assistés de la commune à partir du 1er janvier 1922.

Séance du 4 décembre 1921

Le Président présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches comprenant quatre noms dans la 1ère partie, MMme Ferrey Elisabeth née Monnot, Corneille Célina née Vauthier, Epenoy Alexina née Crevoisier et Vermot-Desroches Lucine née Patois, avec les pièces à l'appui et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal,

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application ;

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Considérant que Mme Perrey née Monnot, Mme Corneille née Vauthier, Mme Epenoy née Crevoisier et Mme Vermot-Desroches née Patois, décide de les inscrire dans la 1ère partie de la liste ayant leur domicile de secours dans la commune.

Le Président présente au conseil une demande d'aliénation d'une parcelle de terrain communal d'environ trois ares, fournie par M Garessus Jules pour construire un bâtiment à usage de commerce lieu-dit Ban aux Vaux section A n°173.

Le conseil municipal, vu la demande de M Garessus Jules, émet un avis favorable, mais avant il y a lieu de faire une enquête de commodo incommodo.

Le Président présente au conseil une demande d'aliénation d'une parcelle de terrain communal d'environ 2 ares, fournie par M Panné Raymond lieu-dit Ban aux Vaux section A n° 173.

Le conseil municipal, vu la demande de M Panné Raymond émet un avis favorable mais avant il y a lieu de faire une enquête de commodo incommodo.

Frambouhans

et les infos pratiques

Infos pratiques

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous à convenir
Tel: 06.83.23.31.65

Ouverture au public du secrétariat :

Lundi : 14 H 00 - 18 H 30
Mercredi : 10 H 00 - 14 H 00
Vendredi : 10 H 00 - 12 H 00

Coordonnées de la mairie :

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Tél : 03.81.68.60.63
e-mail de M. le Maire: mairie.frambouhans@wanadoo.fr
e-mail du secrétariat : secretariat.frambouhans@orange.fr

site internet : www.frambouhans.fr

Secrétaires de mairie :

Madame Myriam CHAPOTTE
&
Madame Amélie TYRODE

**Si vous souhaitez recevoir les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer votre adresse e-mail.
Merci**

7

Bibliothèque :

Elle est ouverte tous les 15 jours le samedi à partir du 07 janvier 2023 de 10h00 à 12h00 et se trouve au 1er étage de la mairie. Tous les livres vous sont prêtés **gratuitement**.

Les bibliothécaires vous proposent également de vous apporter des livres à la maison si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Contacts :

Brigide VUILLIN – 03 81 68 60 13
&
Mélanie CHATELAIN – 06.79.14.81.81

Imprimés disponibles en mairie :

- Livret de famille (si le mariage a eu lieu à Frambouhans ou pour une demande de Duplicata)
- Attestation de domicile
- Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)
- Attestation de recensement militaire

Inscription sur la liste électorale :

Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription ou vous pouvez le faire sur le site service-public.fr

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Inscription au recensement militaire :

- En mairie au plus tôt à la date anniversaire de vos 16 ans (et durant le trimestre suivant)
- Muni d'une carte d'identité valide et du livret de famille.

Location de salles :

Pour toute location, connaître les disponibilités, ou pour tous renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site www.frambouhans.fr.
La salle des Tilleuls : 180 m² permettant de recevoir 150 personnes assises. Possibilité de demander la mise à disposition de 10 tables rondes 8/9 personnes.
La salle des Marronniers : 64 m² permettant d'accueillir 40 personnes assises.

Vous seront demandés pour la location de l'une des 2 salles et à la signature du contrat de location :

- une attestation d'assurance à responsabilité civile à fournir dans les meilleurs délais.
- le chèque du montant de la location qui doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public » et remis lors de la réservation.
- un chèque de caution d'un montant de 300 € qui sera rendu au locataire après l'état des lieux en cas de non dégradation des lieux
- la casse sera à payer à la remise des clefs suivant le tableau des prix de vaisselles et ustensiles qui est affiché dans les salles.
- Les personnes mineures qui désirent louer l'une des salles devront au préalable prendre rdv avec M. le Maire.

Tables et bancs :

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs.
Ceux-ci sont prêtés gratuitement, moyennant une caution de 75,00 €.
Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie

Cette année, Frambouhans réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres entre le 5 et 17 janvier 2023 pour vous prévenir de la prochaine visite d'un agent recenseur recruté par la mairie. Puis, celui-ci vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres vous indiquant les instructions pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

@

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document entre le 5 et le 17 janvier 2023 ?
Contactez le secrétariat de mairie de Frambouhans au 03.81.68.60.63.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…

3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Cardamine à sept feuilles